

Amnesty International

DOCUMENT PUBLIC

COLOMBIE
***Les communautés déplacées
des régions de l'Urabá
et du Medio Atrato
reprennent espoir***

index AI : AMR 23/023/00

•
ÉFAI
•

COLOMBIE

Les communautés déplacées des régions de l'Urabá et du Medio Atrato reprennent espoir

Résumé

Depuis plusieurs décennies, la population civile paie un lourd tribut au conflit qui oppose, d'un côté, les forces de sécurité colombiennes et les forces paramilitaires opérant avec leur soutien ou leur approbation et, de l'autre, des groupes armés d'opposition.

Au cours de ce conflit, les forces de sécurité, soutenues par leurs alliés paramilitaires, ont mis en place une stratégie anti-insurrectionnelle qui s'est caractérisée par des atteintes généralisées et systématiques aux droits humains. Le plus souvent, ce sont des paysans vivant dans les zones de conflit, des militants d'organisations populaires, des dirigeants associatifs et des défenseurs des droits humains qui ont été qualifiés de collaborateurs et de sympathisants de la guérilla, puis victimes de graves atteintes à leurs droits fondamentaux. Ces violences généralisées ont conduit au déplacement forcé de nombreuses communautés de la population civile. On estime que 1,5 million de personnes ont été contraintes à quitter leur foyer depuis 1985. Les violations systématiques des droits humains et les déplacements massifs forcés s'inscrivent dans une stratégie qui a été élaborée pour empêcher les forces de la guérilla de recevoir le moindre soutien, réel ou potentiel, de la part de la population civile. En outre, elles servent certains groupes puissants qui

* La version originale en langue anglaise du document résumé ici a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X ODW, Royaume-Uni, sous le titre *COLOMBIA. Return to Hope. Forcibly Displaced Communities of Urabá and Medio Atrato Region*. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - juillet 2000.
Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur internet : <http://efai.i-france.com>

cherchent à développer ou à protéger leurs propres intérêts économiques. Avec l'intensification du conflit, les forces de l'opposition armée se sont rendues responsables de très nombreux enlèvements et d'un nombre croissant d'infractions graves au droit international humanitaire, notamment de

l'exécution arbitraire ou délibérée des personnes qu'elles accusaient de collaborer avec les forces de sécurité ou avec leurs alliés paramilitaires. Ces violences ont à leur tour provoqué des déplacements forcés dans plusieurs régions du pays.

Les régions de l'Urabá (départements du Chocó et d'Antioquia) et du Medio Atrato (département du Chocó), dans le nord-ouest du pays, figurent parmi celles qui ont été les plus touchées par les déplacements forcés dans les années 90. Début 1997, des opérations menées conjointement par les forces armées et leurs auxiliaires paramilitaires ont contraint plusieurs communautés du département du Chocó à prendre la fuite. D'autres opérations de même nature, conduites en 1996 et 1997 dans le massif montagneux de l'Abibe (département d'Antioquia), ont forcé de nombreux habitants de la communauté de San José de Apartadó à abandonner leur foyer. Les groupes armés d'opposition ont réagi en menaçant et en tuant ceux qu'ils accusaient de se ranger aux côtés des forces de sécurité ou des paramilitaires, ce qui a de nouveau provoqué le déplacement forcé d'un grand nombre de civils.

Ces communautés déplacées ont par la suite cherché à retourner sur les terres qu'elles avaient dû abandonner, ou au moins à être réinstallées dans des conditions de sécurité satisfaisantes. En entamant ce processus de retour, nombreuses sont celles qui se sont déclarées « communautés pacifiques » : elles demandaient à tous les belligérants armés de respecter leur droit à la vie et leur droit de ne pas être entraînées dans le conflit. D'autres communautés qui retournaient sur leurs terres ou qui ont résisté au déplacement forcé ont formulé des requêtes similaires, sans pour autant se déclarer « communautés pacifiques ». Les parties au conflit ont réagi avec violence à cette initiative.

Si la population civile élargit ces initiatives, il faudra garantir la sécurité de ces communautés et le gouvernement colombien devra, de l'avis d'Amnesty International, adopter des mesures décisives pour leur assurer une protection appropriée. Il est essentiel que la communauté internationale accorde son soutien, non seulement pour veiller à ce que le gouvernement colombien agisse en ce sens, mais aussi pour que les acteurs armés de ce conflit reçoivent un message indiquant sans équivoque que des attaques contre ces communautés civiles ne sauraient être tolérées.

COLOMBIE

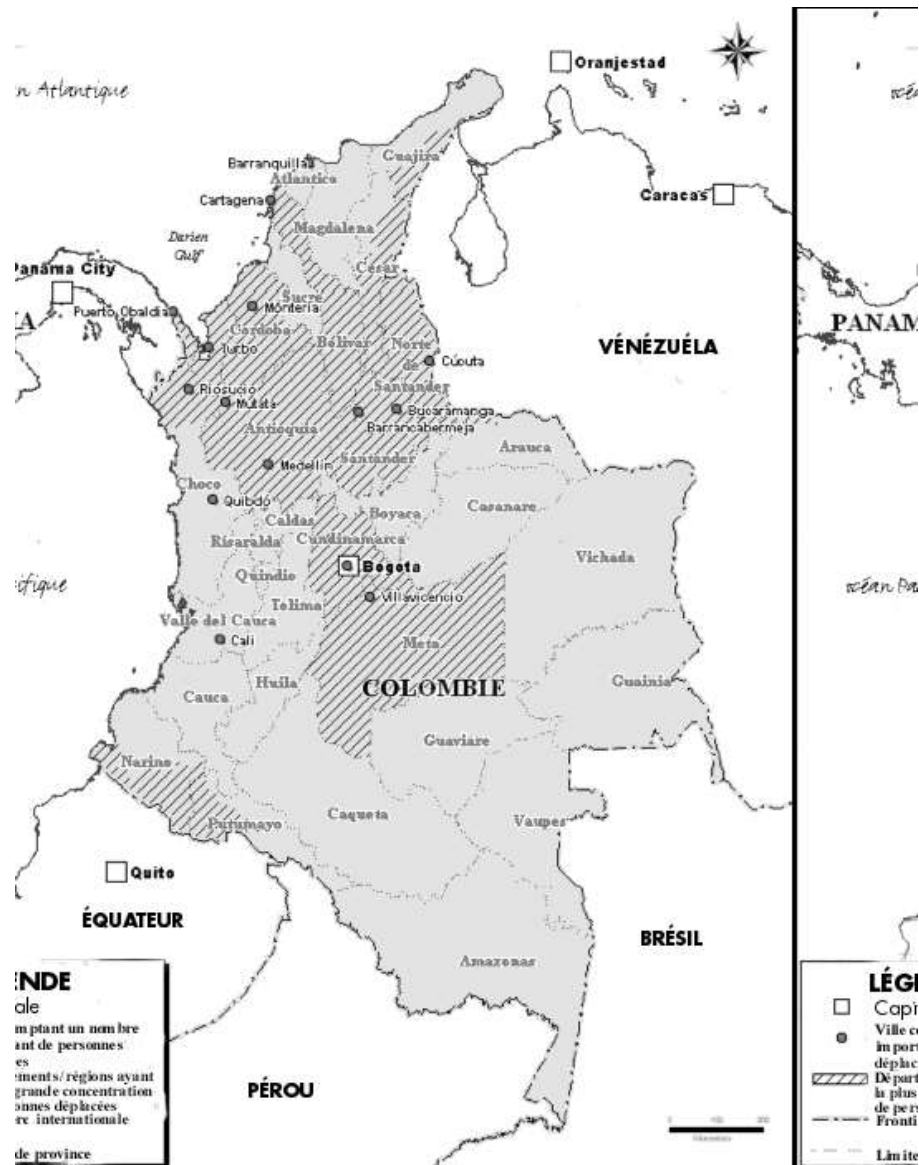
Les communautés déplacées des régions de l'Urabá et du Medio Atrato reprennent espoir

SOMMAIRE

<i>Introduction</i>	page 5
<i>Les communautés déplacées du département d'Antioquia</i>	page 11
<i>Les déplacés de La Balsita</i>	page 19
<i>Les communautés déplacées de la région du Bajo Atrato</i>	page 23
<i>Les communautés du bassin du Cacarica</i>	page 27
<i>Les communautés pacifiques de San Francisco de Asís, Nuestra Señora del Carmen, Natividad de María et La Grande</i>	page 35
<i>Résister aux déplacements massifs de population : le cas des communautés du Medio Atrato</i>	page 39
<i>Le soutien très limité du gouvernement colombien</i>	page 48
<i>Conclusions et recommandations</i>	page 50

LISTE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS LE PRÉSENT RAPPORT

ACCU	Milices paysannes d'autodéfense de Córdoba et de l'Urabá
AUC	Milices d'autodéfense unies de Colombie
ELN	Armée de libération nationale
EPL	Armée populaire de libération
FARC	Forces armées révolutionnaires colombiennes

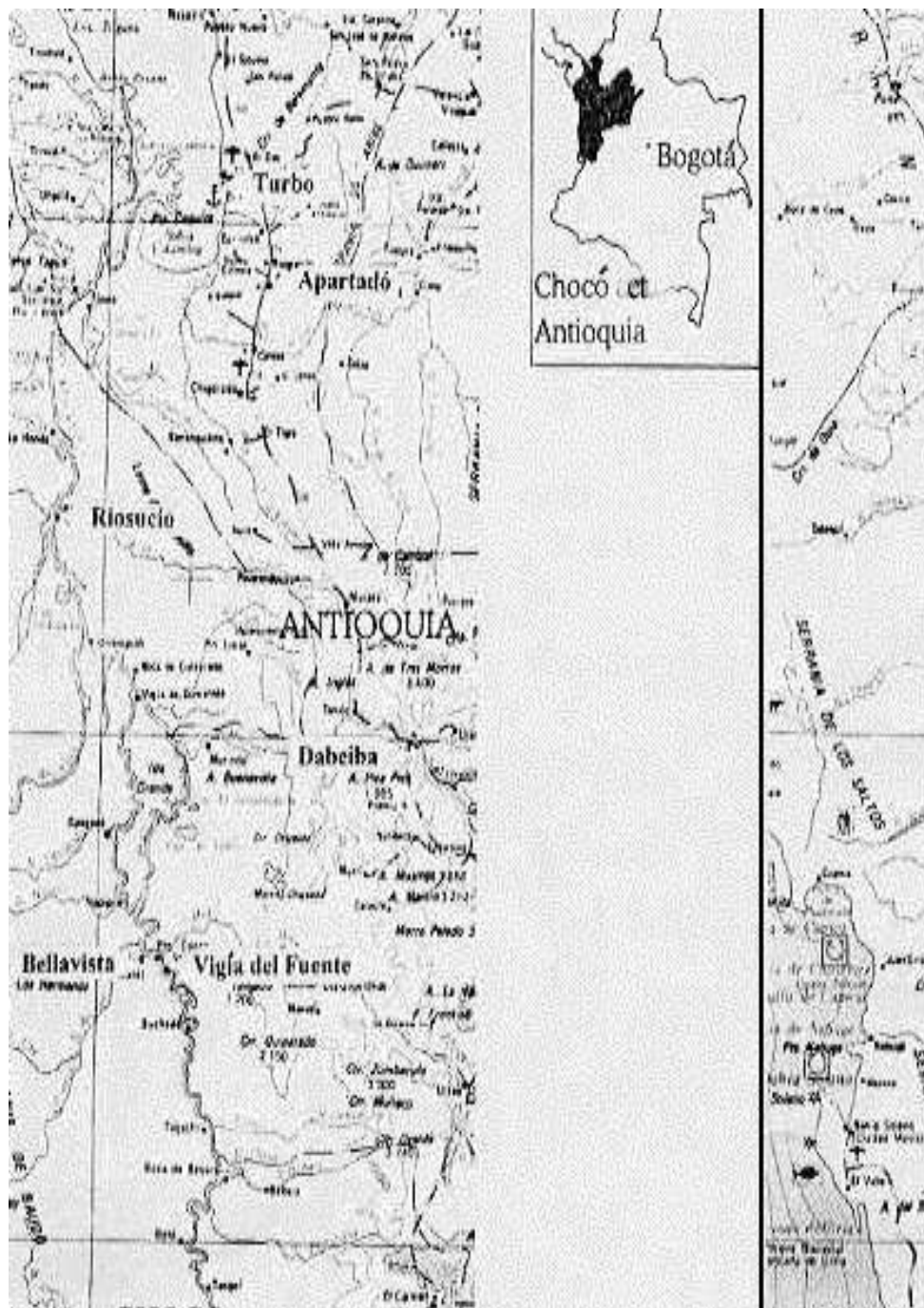


© HCR Environmental Database, avril 1999

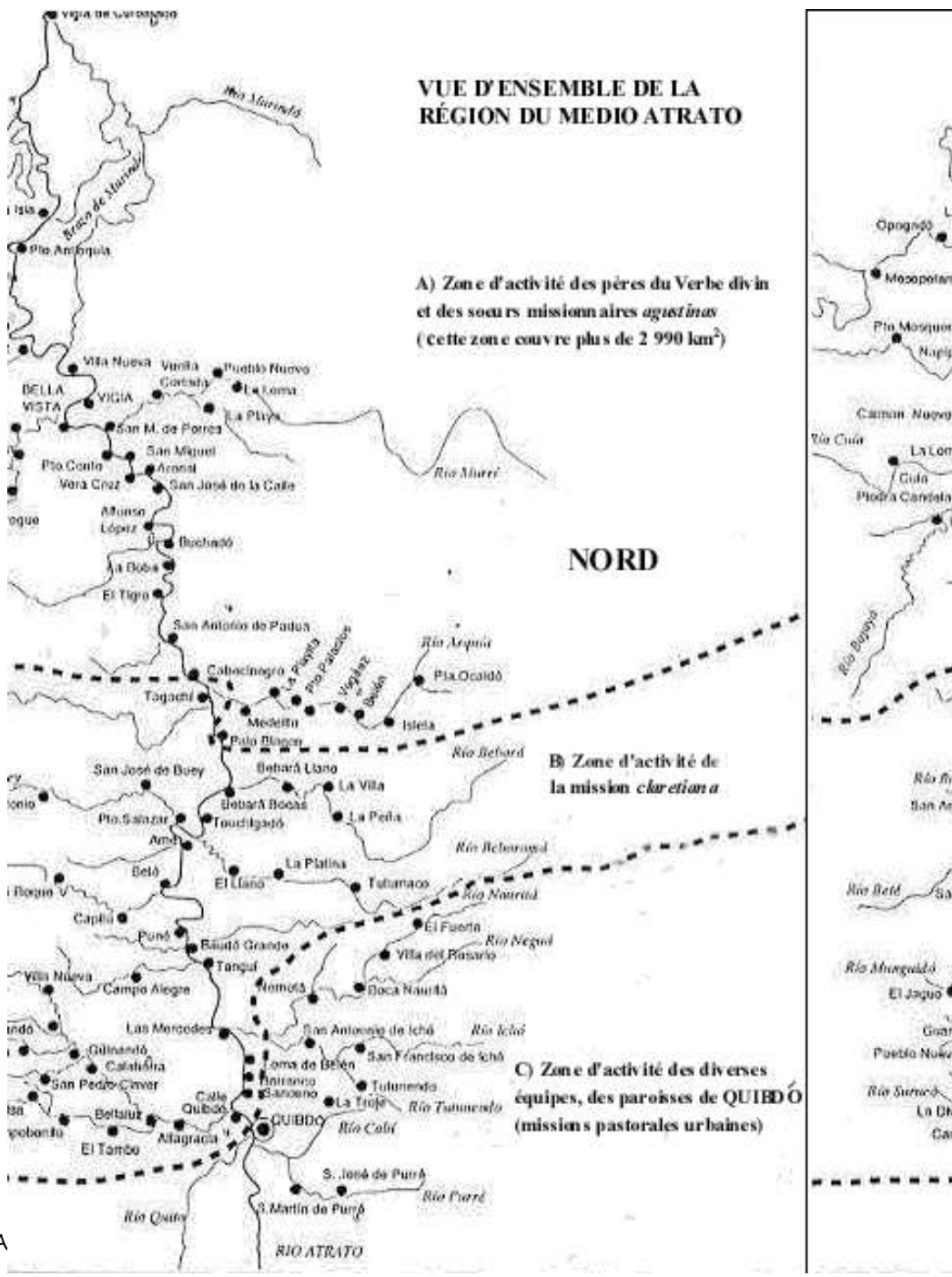
Les frontières et les noms figurant sur cette carte ainsi que les indications de la légende ne signifient pas qu'il y a eu une approbation officielle en vue de leur acceptation par les Nations unies.

*Les déplacements de populations à l'intérieur de la Colombie.
1999*

Les régions de l'Urabá et du Medio Atrato, dans les départements du Chocó et d'Antioquia



Les régions de l'Urabá et du Medio Atrato, dans les départements du Chocó et d'Antioquia



La région du Medio A

Introduction

Le conflit qui, depuis de longues années, oppose d'une part les forces gouvernementales et les groupes paramilitaires illégaux qui opèrent avec le soutien tacite et actif d'une partie importante de l'armée, et d'autre part les groupes armés d'opposition, s'est caractérisé par un mépris flagrant des droits humains et du droit international humanitaire. Des centaines de milliers de civils, pour la plupart des paysans pauvres vivant dans des régions reculées, ont été contraints de fuir leur foyer.

Les principaux groupes armés d'opposition sont les *Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia* (FARC, Forces armées révolutionnaires colombiennes), l'*Ejército de Liberación Nacional* (ELN, Armée de libération nationale) et l'*Ejército Popular de Liberación* (EPL, Armée populaire de libération), mouvement beaucoup moins important. Le gouvernement du président Andrés Pastrana Arango, mis en place en août 1998, a engagé des pourparlers de paix avec les FARC, principal groupe armé d'opposition. Afin de faciliter l'instauration d'un processus de paix, le gouvernement a autorisé la démilitarisation temporaire de cinq municipalités des départements du Caquetá et du Meta, qui sont restées sous le contrôle de fait des FARC. Ces dernières ont convenu avec le gouvernement d'un ordre du jour pour les pourparlers de paix mais, bien que des négociations officielles aient commencé au début de 2000, aucun accord de cessez-le-feu n'a été conclu.

En avril 2000, le gouvernement a convenu avec l'ELN de la création d'une *zona de convivencia* (zone démilitarisée) afin de permettre la tenue d'une *Convención Nacional* (Convention nationale), c'est-à-dire d'un forum de discussion devant tenter de parvenir à un accord sur un ordre du jour pour des négociations officielles avec le gouvernement. Aucun processus de paix n'avait été entamé avec l'EPL, à la date de rédaction du présent rapport.

Toutefois, malgré les progrès importants réalisés récemment dans le dialogue entre le gouvernement et les groupes armés

d'opposition, le conflit armé ne cesse de s'intensifier et s'étend à de nouvelles parties du territoire.

Dans le cadre de ce conflit, les forces armées colombiennes et leurs alliés paramilitaires, regroupés au sein de la coalition des *Autodefensas Unidas de Colombia* (AUC, Milices d'autodéfense unies de Colombie), ont mis en œuvre une stratégie anti-insurrectionnelle visant à priver la guérilla de tout soutien, réel ou potentiel, de la population civile¹. Cette stratégie s'est traduite par des violations systématiques et généralisées des droits humains, notamment des « disparitions », des exécutions extrajudiciaires, des actes de torture et le déplacement forcé de communautés. Le recours à la terreur a pour but d'empêcher la guérilla d'obtenir un quelconque soutien potentiel de la population civile et de contraindre les civils vivant dans les zones en proie au conflit à fuir en masse leur foyer. Les déplacements forcés sont par ailleurs souvent un moyen de promouvoir des intérêts économiques dans les zones de conflit. Le représentant du secrétaire général des Nations unies sur les personnes déplacées dans leur propre pays a fait observer dans son rapport remis en janvier 2000 : « Les intérêts économiques qui sous-tendent la violence et le conflit sont aussi des facteurs qui induisent le déplacement. Dans le cadre d'un processus dit de « contre-réforme agraire » (qui, à l'époque de la première mission du représentant, en 1994, avait créé une situation dans laquelle quelque 3 p. cent des propriétaires terriens avaient la mainmise sur plus de 70 p. cent des terres arables du pays), le déplacement de population est souvent un moyen d'acquérir des terres au profit de gros propriétaires, de trafiquants de drogue ainsi que d'entreprises privées ayant des projets de grande ampleur pour l'exploitation des ressources naturelles. La majorité des paysans ne détiennent pas de titres de propriété foncière, ce qui fait d'eux des proies faciles de ce processus

1. Pour de plus amples détails sur la stratégie anti-insurrectionnelle, consulter les rapports publiés par Amnesty International respectivement en mars 1994 et en octobre 1997 et intitulés *Colombia : Political Violence in Colombia. Myth and Reality* [La violence politique en Colombie : mythe et réalité] (index AI : AMR 23/01/94) et *Colombie. Que faut-il donc faire pour rester en vie ?* (index AI : AMR 23/48/97).

². >>

Les groupes armés d'opposition sont également responsables du déplacement forcé de communautés contraintes de fuir leurs villages à la suite de menaces de mort ou d'homicides délibérés et arbitraires de personnes accusées de collaboration avec les forces de sécurité ou les groupes paramilitaires. De nombreuses familles ont également abandonné leur foyer pour éviter l'enrôlement forcé de leurs enfants dans les rangs des groupes armés d'opposition³.

Comme aussi bien les guérilleros que les forces gouvernementales et leurs alliés paramilitaires exigent le soutien et la collaboration des civils vivant dans les zones contestées, ceux-ci ont été de plus en plus entraînés dans le conflit contre leur gré. Le fait de soutenir, même involontairement, l'une des parties est souvent suivi de représailles exercées par l'autre camp. Alors que le conflit s'intensifie et qu'il s'étend à de nouvelles parties du territoire, un nombre croissant de civils sont contraints de fuir l'escalade de la violence⁴.

L'Article 13 du Protocole II ratifié par la Colombie renforce les principes de base contenus dans l'Article 3 et il énonce dans les termes suivants le principe de l'immunité de la population

². Rapport du représentant du secrétaire général sur les personnes déplacées dans leur propre pays, présenté conformément à la résolution 1999/47 de la Commission des droits de l'homme. Déplacements de population : mission de suivi en Colombie. 11 janvier 2000, E/CN.4/2000/83/Add.1.

³. Ibidem.

⁴. Le droit international humanitaire prévoit que la population civile des régions touchées par un conflit armé doit être protégée contre toute attaque directe. L'Article 3 commun aux Conventions de Genève prohibe expressément, en toutes circonstances, « les atteintes portées à la vie et à l'intégrité corporelle » des personnes qui « ne participent pas directement aux hostilités [... ou] ont déposé les armes ».

civile :

« 1. La population civile et les personnes civiles jouissent d'une protection générale contre les dangers résultant d'opérations militaires. En vue de rendre cette protection effective, les règles suivantes seront observées en toutes circonstances.

« 2. Ni la population civile en tant que telle ni les personnes civiles ne devront être l'objet d'attaques. Sont interdits les actes ou menaces de violence dont le but principal est de répandre la terreur parmi la population civile.

« 3. Les personnes civiles jouissent de la protection accordée par le présent Titre, sauf si elles participent directement aux hostilités et pendant la durée de cette participation. »

Les droits fondamentaux des civils, y compris le droit à la vie et le droit de ne pas être torturé ou victime de « disparition », sont également protégés par les traités internationaux relatifs aux droits humains auxquels la Colombie est partie.

Des organisations non gouvernementales colombiennes de défense des droits humains estiment que plus d'un million et demi de personnes ont dû quitter de force leur foyer et leurs terres depuis 1985⁵. La majorité d'entre elles sont des femmes et des enfants : 58 p. cent des personnes déplacées sont de sexe féminin et 55 p. cent sont âgés de moins de dix-huit ans⁶. Les personnes déplacées n'ont souvent pas d'autre choix que de chercher refuge dans des camps improvisés ou dans les bidonvilles des centres urbains où elles vivent dans la misère, avec peu de chance de trouver un emploi ou de disposer d'une terre à cultiver et sans se sentir en sécurité : *« Les personnes déplacées retrouvent souvent, jusque dans les communautés où elles cherchent refuge, les menaces contre leur sécurité physique qui avaient provoqué leur fuite. Le simple fait d'avoir fui provoque souvent des soupçons accrus d'allégeance à tel ou tel*

⁵. Le gouvernement colombien reconnaît l'existence de 400 000 personnes déplacées seulement.

⁶. E/CN.4/2000/83/Add. 1, op. cit.

acteur armé et accroît le risque d'être pris pour cible

7. >>

Parmi les régions les plus sévèrement touchées ces dernières années par le déplacement forcé figurent la région de l'Urabá⁸ qui englobe les départements d'Antioquia et du Chocó et celle du Medio Atrato, qui couvre les environs du fleuve Atrato⁹ dans les départements du Chocó et d'Antioquia.

Les déplacements forcés dans le département du Chocó

Pendant de longues années, le département du Chocó a été relativement peu touché par le conflit qui déchire le pays depuis quarante ans, bien que les FARC et l'ELN y soient présentes depuis plusieurs années. Ce département, dont près de 70 p. cent de la population est afro-colombienne et 20 p. cent environ d'origine indigène, est l'une des régions les plus pauvres de la Colombie.

Vers la fin de 1996, les forces armées colombiennes alliées aux paramilitaires de l'AUC ont mené une campagne en vue d'éliminer les groupes de guérilla dans la région du Bajo Atrato, au nord du département. Le but était de priver les guérilleros opérant dans la région de leur base de soutien dans la population civile, notamment au sein des communautés vivant sur les berges des affluents de l'Atrato où les FARC étaient traditionnellement bien implantées. Dans un premier temps, l'armée a établi des postes de contrôle sur le fleuve pour imposer des limites strictes aux quantités de marchandises que les habitants de ces localités étaient autorisés à transporter. Ce blocus économique a eu des conséquences graves pour ces

7. Ibidem.

8. L'Urabá englobe le nord des départements du Chocó et d'Antioquia ainsi que l'ouest du département de Córdoba.

9. Le fleuve Atrato traverse la plus grande partie du département du Chocó qui borde le Pacifique dans le nord-ouest de la Colombie. Il marque la limite occidentale du département d'Antioquia et se jette dans la mer des Caraïbes par le golfe d'Urabá au nord de la Colombie.

communautés déjà défavorisées. À mesure que le blocus se renforçait, les populations civiles vivant à proximité des affluents de l'Atrato, et qui étaient soupçonnées de sympathiser avec la guérilla, ont commencé à être la cible de violations graves de leurs droits fondamentaux et notamment de « disparitions » et d'exécutions extrajudiciaires perpétrées par les paramilitaires. Le blocus a duré plusieurs mois et il a été suivi d'une série d'opérations menées conjointement par l'armée et les groupes paramilitaires, qui ont entraîné le déplacement massif de nombreuses communautés dans la municipalité de Ríosucio (région du Bajo Atrato). Bien que les attaques de plus en plus nombreuses menées par les paramilitaires dans la région aient été dénoncées à maintes reprises, le gouvernement du président Ernesto Samper Pizano n'a pris aucune mesure pour combattre les groupes paramilitaires et les démanteler ni pour protéger la population civile.

Beaucoup de communautés afro-colombiennes et indigènes de cette région faisaient campagne depuis de nombreuses années pour obtenir la reconnaissance légale de leurs droits sur les terres qu'elles occupaient depuis des temps immémoriaux. Elles étaient sur le point de recevoir leurs titres de propriété – certaines venaient tout juste de les recevoir – lorsque les incursions des forces armées et des paramilitaires ont débuté.

Les FARC, qui craignaient de perdre un soutien potentiel de la part des civils, ont réagi en prenant pour cibles des civils qu'elles accusaient d'être des sympathisants ou des collaborateurs de l'armée ou des paramilitaires. Cette tactique a également provoqué le déplacement de nombreuses communautés du département du Chocó et on estime que 20 000 personnes au moins ont été contraintes de fuir leur foyer entre la fin de 1996 et les premiers mois de 1997.

Les communautés déplacées du nord du département du Chocó ont dû rester pendant plus de deux ans dans des camps de

réfugiés improvisés¹⁰, ou chez des parents ou amis dans les bidonvilles de plusieurs villes et villages du département limitrophe d'Antioquia¹¹. D'autres ont cherché refuge à Ríosucio ou au Panamá voisin.

De nombreuses communautés ont quitté leur foyer mais d'autres ont résisté au déplacement forcé, notamment dans la région du Medio Atrato (départements du Chocó et d'Antioquia) au sud de la municipalité de Ríosucio. D'autres habitants de cette zone sont partis pour Quibdó, capitale du département du Chocó, où plus de 6 000 personnes ont trouvé refuge pendant plus de deux ans.

**Le déplacement des populations de la région de l'Urabá
(département d'Antioquia)**

^{10.} Les camps de réfugiés étaient une nouveauté dans le conflit interne colombien. Jusqu'en 1997, les personnes déplacées avaient cherché refuge dans les bidonvilles des grands centres urbains ou chez des parents et amis dans les localités voisines.

^{11.} Voir le document *Colombie. Que faut-il donc faire pour rester en vie ?* (index AI : AMR 23/48/97).

La région de l'Urabá, au nord-ouest du département d'Antioquia, a assisté, ces dernières années, à des déplacements forcés de grande ampleur. Pendant pratiquement toutes les années 80, la région a été dominée par les groupes de guérilleros des FARC et de l'EPL. Après la démobilisation de ce dernier, qui a signé en 1991 des accords de paix avec le gouvernement colombien¹², les forces paramilitaires des *Autodefensas Campesinas de Córdoba y Urabá* (ACCU, Milices paysannes d'autodéfense de Córdoba et de l'Urabá) ont lancé des offensives de grande ampleur à partir des municipalités situées au nord de la région de l'Urabá (département d'Antioquia). Elles ont progressé vers le Sud en pourchassant et tuant ceux qu'elles considéraient comme des collaborateurs ou des sympathisants de la guérilla. Les guérilleros des FARC, agissant de concert avec des groupes dissidents de l'EPL, ont riposté en massacrant des membres démobilisés de l'EPL ainsi que des personnes qu'ils considéraient comme soutenant l'armée ou les paramilitaires.

La population civile s'est trouvée de plus en plus prise dans l'engrenage des hostilités qui ont souvent pris la forme de massacres de civils plutôt que d'affrontements entre les parties au conflit. Les habitants de la communauté de San José de Apartadó (municipalité d'Apartadó) ont été déplacés de force en 1996 et en 1997 lorsque les paramilitaires et les forces armées luttèrent pour reprendre aux FARC et aux derniers membres de l'EPL le contrôle de la région de l'Urabá (département d'Antioquia). Les opérations menées plus au Sud en 1997 par les paramilitaires ont entraîné le déplacement massif de la communauté de La Balsita dans la municipalité de Dabeiba (département d'Antioquia).

Des communautés déplacées exigent le respect de leur droit à la vie

Beaucoup de communautés, contraintes de vivre dans des abris de misère loin des terres qui constituaient leurs moyens d'existence, se sont organisées ces dernières années pour résister

¹². Un petit nombre de guérilleros de l'EPL ont repris les armes.

aux déplacements forcés et exiger des garanties leur permettant de rentrer dans leurs foyers ou, à défaut, une réinstallation sur d'autres terres. Elles ont demandé aux belligérants de respecter leur droit de ne pas prendre parti ainsi que leur droit à la vie en tant que civils. Certaines de ces communautés ont fait valoir ces droits en se déclarant « communautés pacifiques ». Ces communautés pacifiques, qui se sont engagées à ne pas participer au conflit et à ne pas y être impliquées, refusent, entre autres, de porter les armes et de fournir des informations ou un soutien logistique aux parties au conflit, quelles qu'elles soient. Elles exigent en retour que celles-ci ne pénètrent pas sur leur territoire et respectent leur droit à la vie ainsi que leur statut de civils et leur décision de ne pas participer au conflit ni collaborer avec l'un ou l'autre des camps.

D'autres communautés ont émis des revendications similaires tout en ne se déclarant pas « communautés pacifiques » : elles ont notamment réclamé le droit au retour ou à une réinstallation dans des conditions où leur droit à la vie et leur statut de civils seraient respectés. Ces communautés, qui ont exigé que toutes les parties au conflit respectent leurs droits fondamentaux, ont payé un prix très lourd, leurs efforts en vue de se dégager du conflit les rendant suspectes aux yeux de tous les belligérants. Ainsi que le représentant du secrétaire général des Nations unies sur les personnes déplacées l'indique dans son rapport soumis en janvier 2000 : « Les personnes déplacées ont commencé à s'organiser afin de défendre leurs droits, mais les dirigeants de leurs organisations et des organisations non gouvernementales locales qui s'efforcent de les aider sont de plus en plus souvent visés et tués par des groupes armés

¹³. >>

Le présent rapport décrit les expériences vécues par les communautés déplacées de La Balsita et de San José de Apartadó dans le département d'Antioquia et par les communautés majoritairement afro-colombiennes de la municipalité de Ríosucio et des municipalités de la région du Medio Atrato dans le département du Chocó. Il se penche aussi sur d'autres communautés qui tentent de résister au déplacement. En outre, il apporte des informations sur des atteintes aux droits humains et au droit international humanitaire commises par toutes les parties au conflit. Celles-ci ont en effet réagi violemment aux efforts déployés par la population civile pour rester neutre.

La neutralité n'est absolument pas tolérée

Les parties au conflit ont été hostiles aux efforts de neutralité de la population civile. Les forces armées colombiennes ont considéré comme subversives les communautés qui ont tenté de faire valoir leurs droits et elles ont régulièrement stigmatisé les communautés pacifiques en lançant contre elles des accusations infondées, les exposant à des attaques.

C'est ainsi que le 14 août 1998, le général Víctor Julio Àlvarez, qui commandait alors la 1^{ère} division de l'armée colombienne, a mis en doute les déclarations de neutralité des communautés civiles : « La neutralité n'est qu'un instrument de ceux qui critiquent l'armée et son but est de l'isoler du peuple [...] C'est une invention de nos ennemis, de nos adversaires et de nos détracteurs qui vise à nous séparer de la population et à nous isoler [...] Je pense que ceux agissant de la sorte sont soit des idiots crédules soit des sympathisants volontaires des groupes subversifs, ou alors il s'agit vraiment d'étrangers. »

Le 2 janvier 2000, un programme d'informations de la télévision colombienne a fait état d'un rapport des services de renseignements de l'armée qui affirmait que la guérilla utilisait des communautés pacifiques comme bases : « Les FARC utilisent les territoires pacifiques d'Antioquia et du Chocó pour commettre des actes de terrorisme [...] L'État n'exerce qu'un

contrôle politique et armé limité sur ces régions depuis 1997. La population rejette la présence de la police et de l'armée sur ses terres [...] Ces territoires sont utilisés comme zones de soutien logistique, positions d'arrière-garde et zones de transit. » Le rapport faisait référence dans les termes suivants à une attaque lancée par la guérilla à la fin de 1999 contre la municipalité de Juradó (département du Chocó) : « Dans leur attaque contre Juradó, les FARC ont utilisé comme voies d'accès et de repli les rivières sur les berges desquelles, paradoxalement, ces communautés sont installées. »

Ces accusations sont similaires à celles contenues dans des déclarations émanant de groupes représentant des intérêts commerciaux de l'Urabá. C'est ainsi que dans une lettre en date du 5 mars 1999 adressée au président Andrés Pastrana et signée par des représentants de groupes commerciaux et des éleveurs de bétail, entre autres groupes d'intérêts de la région, la légitimité des communautés pacifiques a été mise en cause : « Nous sommes en complet désaccord avec cette neutralité dont on parle tant [...] et dont le seul résultat est d'avoir fait de nous les complices terribles des délinquants et de la violence [...] Certains délinquants

trouvent un refuge idéal dans ces zones neutres où les autorités ne peuvent les atteindre puisque les parties en conflit ne sont pas autorisées à y pénétrer. » Cette lettre a été rendue publique le 26 mars 1999.

Ces accusations reflètent celles qu'ont régulièrement proférées les groupes paramilitaires et qui ont servi à justifier les attaques et les menaces de mort contre des communautés déplacées qui ont tenté de s'isoler du conflit et de s'opposer à un nouveau déplacement et à des atteintes à leurs droits fondamentaux. Les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires ne sont pas les seuls à mettre en doute l'appel adressé par les communautés civiles aux parties au conflit en faveur du respect de leur droit à la vie et à être tenues à l'écart des hostilités. La guérilla est, elle aussi, très critique envers ces initiatives. C'est ainsi que Marco León Calarcá, commandant des FARC, déclare dans un article publié en janvier 2000 par Resistencia Nacional (Résistance nationale), le magazine de ce mouvement : « Il n'y a pas de place dans cette guerre pour la neutralité ; la participation directe aux opérations militaires est ce qui distingue les combattants des non-combattants, nous respectons cette distinction et l'État et les groupes paramilitaires devraient aussi la respecter. » La direction des FARC a toutefois déclaré plus récemment qu'elle respecterait le droit à la vie des membres des communautés pacifiques. C'est ce qu'a déclaré Felipe Rincón, commandant des FARC, dans une interview à El Colombiano (Le Colombien) publiée le 18 avril 2000 : « Nous nous sommes engagés à respecter les activités de la population de la région car le respect de la population, de ses biens, de ses opinions politiques et de ses croyances religieuses fait partie de notre règlement intérieur ». Ce commandant a ajouté que les FARC respecteraient le droit des communautés pacifiques de ne pas être entraînées dans le conflit : « Les FARC n'imposent pas leurs opinions [...] Elles respectent le droit des gens de s'affilier ou non à un groupe politique et d'être ou non en accord avec la lutte armée. Nous avons toujours agi de la sorte. »

C'est à cause de cette réticence à accepter le droit de la population civile de ne pas être prise dans l'engrenage du conflit armé que les communautés pacifiques et les autres communautés menacées de déplacement forcé sont constamment l'objet d'attaques.

Les communautés déplacées du département d'Antioquia

San José de Apartadó – une initiative modèle menacée

San José de Apartadó (municipalité d'Apartadó, département d'Antioquia) re-groupe 32 communautés et fut fondé dans les années 70 dans le massif mon-tagneux de l'Abibe, parallèle à la zone de culture de la banane de l'Urabá, dans le nord-ouest du département d'Antioquia. Ces montagnes revêtent une importance stratégique pour les forces de la guérilla de l'EPL et des FARC, qui sont apparues pour la première fois dans la région au cours des années 70. Le 5e front des FARC y maintient actuellement une forte présence. Le massif montagneux qui constitue un refuge idéal pour la guérilla est une voie de passage entre la région de l'Urabá du département d'Antioquia et celle du département voisin de Córdoba. San José de Apartadó est situé sur un important corridor d'accès reliant les montagnes aux plaines de l'Ouest, au long duquel il semblerait que la guérilla peut se ravitailler et d'où elle peut lancer des attaques sur les régions bananières de l'Urabá avant de se replier en sécurité. C'est en raison de cette position stratégique et de la présence fréquente des FARC dans la région que les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires considèrent les habitants de San José de Apartadó comme des éléments subversifs ou des sympathisants de la guérilla.

La guérilla a progressivement perdu le contrôle de la région entre le début des années 90 et 1996, à la suite d'opérations menées conjointement par l'armée et les paramilitaires dans l'Urabá, à l'ouest du massif de l'Abibe. Des attaques de plus en plus nombreuses ont également été lancées dans les montagnes en 1996. La population civile de San José de Apartadó a été la plus touchée par ces opérations qui avaient officiellement pour

but d'éradiquer la guérilla de la région. Ses habitants racontent qu'ils ont souvent été contraints de quitter leurs foyers à la suite de massacres perpétrés par les paramilitaires. D'autres ont été menacés par les guérilleros qui les accusaient de collaborer avec les forces de sécurité ou leurs alliés paramilitaires.

Lorsque l'offensive conjointe de l'armée et des paramilitaires dans les montagnes de l'Abibe s'est intensifiée, les paramilitaires ont installé un barrage routier entre San José de Apartadó et la ville d'Apartadó. Ils ont aussi strictement limité l'entrée de produits alimentaires dans la communauté car ils accusaient apparemment les habitants de transporter de la nourriture pour « nourrir la guérilla ». Le 28 février 1997, vers six heures du matin, des membres du groupe paramilitaire Autodefensas Unidas de Colombia (AUC, Milices d'autodéfense unies de Colombie) sont arrivés à San José de Apartadó, ont rassemblé les habitants et vérifié leurs papiers d'identité. Puis ils ont enlevé trois personnes : Rubén Antonio Villa, son fils Antonio Villa et Miguel Haya. Plus tard dans la journée Guillermo Serna a été forcé à descendre d'un autobus sur la route entre San José de Apartadó et Apartadó, puis enlevé par le groupe paramilitaire. Le jour même les paramilitaires auraient abattu les villageois enlevés avant de les enterrer sur le bord de la route.

Peu de temps après, des responsables de la Fiscalía de Apartadó (bureau du fiscal d'Apartadó¹⁴), ainsi que des parents des victimes et Gloria Isabel Cuartas, maire d'Apartadó à l'époque, escortés par des policiers et des militaires, sont arrivés sur les lieux pour procéder à l'exhumation des corps. Selon certaines sources, les soldats de l'escorte et les paramilitaires qui se trouvaient sur place se seraient salués amicalement ; le maire et les proches des victimes, craignant pour leur sécurité, ont alors quitté les lieux.

¹⁴. Le bureau du *fiscal* d'Apartadó fait partie de la *Fiscalía General de la Nación* (qui chapeaute le système judiciaire), chargée d'enquêter sur tous les crimes commis en Colombie, y compris les violations des droits humains, et d'engager des poursuites. Cet organisme a joué un rôle important dans les enquêtes sur les violations des droits humains, notamment par l'intermédiaire de son *Unidad Especializada de Investigaciones sobre las Violaciones de los Derechos Humanos* (Unité spécialisée chargée des enquêtes sur les violations des droits humains) créée en septembre 1995.

Face à la menace constante de déplacement forcé et de nouvelles atteintes à leurs droits fondamentaux, les communautés ont sollicité le soutien de l'Église catholique et d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales colom-biennes de défense des droits humains, afin de mettre au point une stratégie leur permettant de résister au déplacement forcé et d'exiger le respect de leur droit à la vie. Les membres de 17 des communautés qui constituent San José de Apartadó se sont déclarés « communauté pacifique » le 23 mars 1997

¹⁵, lançant ainsi un appel à tous les belligérants afin qu'ils respectent la neutralité de la population civile et le droit des communautés à la vie.

La réaction des groupes armés à la proclamation en tant que communauté pacifique

Les paramilitaires soutenus par l'armée ont réagi rapidement à cette proclamation. Le 27 mars 1997, une trentaine de membres d'un groupe paramilitaire seraient entrés dans le village de San José de Apartadó. Après avoir interrogé les villageois, ils sont repartis en laissant l'avertissement suivant : « Nous tuerons les informateurs de la guérilla ».

Le même jour, une patrouille composée de soldats et de paramilitaires aurait enlevé José David à La Unión. Cet homme a été tué le 29 mars, puis son corps a été revêtu d'un uniforme militaire et emmené dans un hélicoptère de l'armée – par le passé, de nombreuses victimes d'exécutions extrajudiciaires ont été présentées par l'armée comme des guérilleros tués au combat. Les membres de la patrouille auraient dit aux villageois que l'armée et les groupes paramilitaires avaient uni leurs efforts pour « en finir avec eux tous ».

Le 28 mars 1997, des soldats sont arrivés dans le village de La Unión, pénétrant de force dans les maisons et menaçant les habitants en ces termes : « Nous vous avons dit de partir, mais

¹⁵. Les 17 communautés formant la Comunidad de Paz de San José de Apartadó (communauté pacifique de San José de Apartadó) sont : La Unión, Arenas Altas, Arenas Bajas, La Cristalina, Mulatos Medio, Mulatos Alto, La Resbalosa, Las Nieves, El Guineo, San José de Apartadó, La Linda, Alto Bonito, Las Playas, Porvenir, Buenos Aires, La Esperanza et Bellavista.

vous n'en avez pas tenu compte. Juste après nous vont venir ceux qui découpent leurs victimes en petits morceaux. » Ces menaces et violences ont été suivies d'une recrudescence de menaces de mort et d'atteintes graves aux droits fondamentaux perpétrées par les forces de sécurité et les groupes paramilitaires dans les jours et les semaines qui ont suivi (voir l'encadré).

Violations des droits humains contre les habitants de San José de Apartadó ont été victimes entre le 29 mars et le 15 mai 1997. La région par les forces de sécurité colombiennes qui ont immédiatement suivi la proclamation de San José de Apartadó comme communauté pacifique, ont été déplacés à leur réinstallation et plusieurs centaines de paysans. Certains ont fui la région mais 650 environ ont décidé de rester et de tenter d'obtenir des parties au conflit qu'elles respectent leur communauté pacifique et leur droit à la vie.

Dans les semaines qui ont suivi la proclamation, l'armée colombienne a maintenu un détachement dans la localité de San José de Apartadó. En avril 1997, les militaires auraient menacé la population civile en lui disant qu'après le départ de l'armée, viendraient les paramilitaires – « ceux qui découpent leurs victimes en petits morceaux ». Le 4 mai, les unités de l'armée ont quitté San José de Apartadó en laissant un crâne et des menaces de mort à côté de l'école. Les militaires n'auraient pas réagi aux dénonciations, par la population, des activités des groupes paramilitaires dans la région.

Pendant plusieurs mois les forces paramilitaires ont conservé le poste de contrôle sur la route entre San José de Apartadó et Apartadó. Elles restreignaient toujours strictement les quantités de produits alimentaires que la population était autorisée à transporter. La communauté a connu une pénurie de nourriture et, n'étant pas reconnue officiellement dans un premier temps comme communauté déplacée, elle n'a reçu aucune aide alimentaire ni médicale de l'État. Seule l'Église catholique a fourni un peu de nourriture et une cuisine commune a été installée afin que tous les habitants soient nourris. Un paysan déplacé a décrit dans les termes suivants la vie à San José de Apartadó : « ... Il est très difficile de survivre à San José. Les seuls vêtements que nous avons sont ceux que nous avons emportés. Dieu merci, d'autres organismes nous aident. Le gouvernement nous a donné un peu de nourriture mais, en vérité, cela ne suffit pas, c'est trop peu [...] Il nous donnent un petit colis de nourriture pour huit jours alors que les familles se composent de huit à 10 personnes. Nous avons surtout besoin de médicaments parce qu'il y a beaucoup de malades. Il y a eu récemment une épidémie de paludisme et les gens n'ont pas d'argent pour acheter des médicaments... »

Le barrage routier des paramilitaires se trouvait à un kilomètre du bataillon de voltigeurs de la 17e brigade basé dans le quartier de Policarpa à Apartadó. Malgré les appels répétés d'organisations locales et internationales de défense des droits humains, dont Amnesty International, les forces armées n'ont rien fait pour combattre les paramilitaires et démanteler le barrage. Plus de 30 membres de la communauté auraient été tués par des paramilitaires qui les avaient enlevés à ce barrage routier.

Le 17 mai 1997, vers dix heures du matin, un autobus se dirigeant vers Apartadó a été stoppé au barrage routier et Francisco Tabarquino a été

contraint de descendre du véhicule. Son corps criblé de balles a été retrouvé quelques heures plus tard sur la route. Membre du Consejo Interno (Conseil interne) de la communauté pacifique de San José de Apartadó, il aurait quitté son domicile d'El Guineo quelques semaines auparavant, après que des paramilitaires eurent pénétré chez lui et menacé de le décapiter en présence de ses proches.

Le barrage routier a finalement été démantelé au début de 1998 à la suite de pressions locales et internationales. D'autres barrages ont toutefois été installés sporadiquement sur la même route et les membres de la communauté pacifique ont continué de vivre sous la menace permanente de « disparition » ou de mort.

Le 14 août 1998, à un barrage routier installé apparemment quinze jours plus tôt par des paramilitaires à l'extérieur du village, trois hommes fortement armés auraient contraint Luis Hernán Ruiz de descendre du véhicule à bord duquel il circulait. Le chauffeur a reçu l'ordre de partir. Luis Hernán venait d'assister aux funérailles de son fils qui avait été tué le 12 août à Apartadó, apparemment par des paramilitaires. On est sans nouvelles de lui depuis lors.

Plus de 65 membres de la communauté ont été tués entre mars 1997 et mars 2000, dans la plupart des cas par des groupes paramilitaires alliés aux forces de sécurité.

Afin de garantir le respect, par les parties au conflit, de leur droit à la vie et de leur droit de ne pas être impliqués dans les affrontements, les membres de la communauté ont demandé avec insistance que les protagonistes ne pénètrent pas dans le périmètre de la communauté pacifique. Dans le contexte du conflit en Colombie, la présence d'une force armée au sein d'une communauté civile fait accuser celle-ci de sympathie pour ce camp. Face aux atteintes persistantes à leurs droits humains, les habitants de San José de Apartadó ont réclamé le retrait des détachements de l'armée colombienne stationnés dans le village ainsi que le respect des limites de la communauté pacifique par toutes les parties. Les forces de sécurité colombiennes et leurs alliés paramilitaires ainsi que les FARC ont vivement critiqué cette attitude.

Le général Orlando Carreño Sandoval, qui commandait alors la 17e brigade, a déclaré dans *El Colombiano* du 25 mars 1999 : « Il y a des problèmes avec la communauté pacifique de San José de Apartadó, car les troupes passent à proximité mais elles ne peuvent pas y pénétrer parce que les habitants nous dénoncent immédiatement aux ONG du monde entier... ».

Le 24 mai 1998, des soldats de la 17e brigade auraient tué une vache non loin de San José de Apartadó et auraient commencé à la dépecer. Ils auraient dit à des témoins que c'était ainsi qu'ils allaient torturer et tuer l'un des missionnaires de la Comisión Intercongregacional de Justicia y Paz (Commission intercongrégations Justice et paix)¹⁶, organisation dépendant de l'Église catholique colombienne présente au sein de la communauté de San José de Apartadó et qui participe à son développement.

Le 28 février 1999, des militaires colombiens ayant à leur tête

¹⁶. Ci-après dénommée Justice et paix.

un lieutenant ont pénétré dans San José de Apartadó. Des dirigeants de la communauté ont expliqué au lieutenant que San José de Apartadó était une communauté pacifique et ils ont demandé aux militaires de partir. L'officier a donné l'ordre à ses hommes de quitter le village, mais alors que ceux-ci s'éloignaient il aurait accusé les membres de la communauté d'être des guérilleros, dans la mesure où ils adoptaient une position de neutralité dans le conflit. Cette accusation faisait écho à celles que le général Carreño, qui commandait alors la 17^e brigade, aurait formulées le 3 mars 1999 lors d'une réunion à laquelle assistaient des

représentants d'ONG internationales. Le général avait alors accusé les membres de Justice et paix présents dans la communauté d'être des « recruteurs de la guérilla ».

De telles accusations ont provoqué de nouvelles attaques et des atteintes graves aux droits fondamentaux des habitants de San José de Apartadó.

Le 4 avril 1999, vers 23 heures, un groupe de paramilitaires a pénétré dans San José de Apartadó. Ils ont rassemblé une partie des habitants sur la place où ils ont amené **Daniel Pino**, un homme qu'ils venaient apparemment d'enlever dans le village de La Balsa, situé sur la route reliant Apartadó et San José de Apartadó. Ils ont affirmé que San José était « une communauté de guérilleros » et ont exigé le nom de ses dirigeants. Ils ont ensuite ouvert le feu, tuant **Gabriel Graciano**, seize ans, et blessant grièvement plusieurs autres personnes. Ils ont également ouvert le ventre de Daniel Pino à coups de machette ; cet homme est mort quelques heures plus tard. Deux habitants, profitant de la confusion qui régnait sur la place du village, ont réussi à s'enfuir.

Les paramilitaires se sont ensuite rendus à la maison d'**Anibal Jiménez**, l'un des membres fondateurs de la communauté pacifique et de son conseil interne. Ils l'ont abattu en présence de ses jeunes enfants.

Avant de s'enfuir, ils ont jeté des grenades et ouvert le feu au hasard ; un membre au moins de la communauté a été blessé par l'explosion d'une grenade.

Les ACCU, Milices paysannes d'autodéfense de Córdoba et de l'Urabá, ont revendiqué cette attaque dans une lettre adressée au quotidien *El Tiempo* et rendue publique le 8 avril 1999. Mettant en doute la neutralité de la communauté qu'il accusait de liens avec la guérilla, ce groupe paramilitaire affirmait que la guérilla était en train d'organiser une opération d'enlèvement depuis San José de Apartadó.

Les forces armées et leurs alliés paramilitaires ne sont pas les seuls à mettre en doute la légitimité de la communauté pacifique et sa neutralité. La guérilla a elle aussi réagi à la

proclamation de neutralité car elle craignait que les habitants ne prennent le parti des paramilitaires et de l'armée. C'est ainsi que le 6 octobre 1997, des guérilleros des FARC ont pris contact avec des membres de la communauté pacifique de La Cristalina à laquelle ils auraient reproché de ne pas les approvisionner en nourriture. Ramiro Correa, l'un de ses dirigeants, Luis Fernando Espinosa et Fernando Aguirre ont été enlevés puis abattus pour avoir refusé de fournir de la nourriture aux guérilleros. Au moins huit membres de la communauté pacifique de San José de Apartadó ont été tués par des guérilleros des FARC.

Le retour des villageois dans leurs foyers

Malgré les homicides et les menaces persistantes, la stratégie consistant à se proclamer communauté pacifique a permis aux habitants de San José de Apartadó de résister au déplacement forcé dans d'autres régions de la Colombie ; certaines familles ont même commencé à revenir dans les fermes et les maisons qu'elles avaient dû abandonner. À La Unión, le retour des habitants a débuté le 23 mars 1998 à l'occasion du premier anniversaire de la proclamation, et une cinquantaine de familles qui avaient trouvé refuge à San José de Apartadó y sont maintenant retournées. Une trentaine de familles ont commencé à se réinstaller à La Esperanza en juin 1999 ; leur retour, qui aurait dû commencer plus tôt, a été retardé par l'incursion de groupes paramilitaires en avril 1999. Quelques 25 familles envisageaient de se réinstaller à Arenas Altas au moment de la rédaction du présent rapport.

Les attaques n'ont pas cessé

Alors que le processus de retour est enclenché, les ennemis de la communauté pacifique continuent de menacer les habitants et de les intimider. Deux civils liés à la communauté pacifique, mais qui, semble-t-il, n'en faisaient pas partie, ont été tués en juillet 1999, apparemment par des paramilitaires : Gilberto Arango et Emilio Zapata ont été abattus respectivement le 10 juillet à Las Nieves et le 23 juillet à Apartadó. Ces homicides ont

renforcé la crainte de nouvelles attaques.

Depuis cette date, les habitants de San José de Apartadó ont régulièrement signalé la présence de paramilitaires dans les environs, parfois accompagnés de militaires qui n'ont rien fait pour s'élever contre les activités des groupes paramilitaires dans la région. Le 8 août 1999, une trentaine d'hommes armés, parmi lesquels figuraient apparemment un lieutenant de l'armée régulière et des paramilitaires, sont arrivés dans le village de Buenos Aires et ont empêché les habitants de rentrer chez eux. Certains de ces hommes étaient vêtus d'un uniforme portant un insigne de l'armée tandis que d'autres ont été identifiés comme des membres de groupes paramilitaires. Selon certaines sources, le lieutenant aurait déclaré le lendemain sur son émetteur-récepteur de radio : « aujourd'hui, entre 14 et 20 personnes vont entrer à La Unión et à San José et faire ce qu'ils ont à faire, ils y entreront puis ils repartiront ».

Les menaces s'accompagnaient d'accusations répétées contre la communauté, laissant entendre que la guérilla y maintenait une présence. Les accusations exposées plus haut et qui auraient été formulées par les services de renseignements de l'armée ont renforcé les conditions favorisant une nouvelle attaque contre San José de Apartadó.

Une vingtaine d'hommes armés en uniforme de l'armée sont arrivés à San José le 19 février 2000 vers 19 heures 30. Ils se sont séparés en quatre groupes dont l'un a pénétré dans une salle de billard et a ordonné à tous les hommes présents de s'allonger par terre sans regarder dans leur direction. Ils ont abattu Edgar Mario Urrego qui n'avait pas obtempéré et qui aurait déclaré reconnaître certains des hommes comme étant des soldats.

Un autre groupe s'est dirigé vers l'église pentecôtiste ; les hommes armés ont contraint José Ubaldo Quintero à sortir du bâtiment et ils l'ont abattu de plusieurs balles dans la tête. Luis Ciro Aristizábal et Alonso Jiménez ont été traînés hors de leurs maisons et tués tandis qu'Albeiro Montoya était abattu sur la

place du village. Deux autres habitants de la localité auraient été blessés. Les hommes armés ont, semble-t-il, choisi leurs victimes à partir d'une liste en leur possession. Un certain nombre de témoins auraient reconnu l'insigne de la 17e brigade sur l'uniforme des assaillants, dont deux avaient la tête recouverte d'une cagoule. Certains auraient reconnu l'un d'eux dont la cagoule avait glissé et affirmé qu'il s'agissait d'un ancien guérillero qui s'était rendu à l'armée une vingtaine de jours plus tôt. Un grand nombre de soldats de la 17e brigade avaient été vus avant l'attaque du village de La Balsa. Les 20 hommes auraient été vus en uniforme de l'armée sur la route menant à San José de Apartadó non loin de l'endroit où les troupes de la 17e brigade étaient stationnées dans la ferme de La Guatinaja dans le village de Caracolí.

Les victimes étaient des habitants de San José de Apartadó mais elles n'étaient pas officiellement membres de la communauté pacifique. Dans les semaines qui ont suivi cette attaque, la communauté de San José de Apartadó s'est plainte d'être l'objet de manœuvres d'intimidation. Le 12 mars, des militaires se seraient entraînés à proximité du village de La Balsa et, le 14 mars, des soldats qui tenaient un barrage routier sur la route reliant San José de Apartadó et Apartadó auraient demandé à des membres de la communauté si les exercices leur avaient fait peur : « Est-ce que les exercices d'entraînement vous ont fait peur ? Est-ce que la communauté pacifique va disparaître ce mois-ci ? » Le 25 mars, des paramilitaires en patrouille non loin d'Arenas Altas auraient dit aux habitants qu'ils ne laisseraient pas les villageois se réinstaller dans la localité. Les 25 familles qui envisageaient de rentrer à Arenas Altas ont donc ajourné leur retour.

Le 6 avril, des paramilitaires sont arrivés à La Miranda, village situé entre San José de Apartadó et Apartadó, et ils ont informé plusieurs habitants qu'ils attendaient l'ordre de Carlos Castaño¹⁷, dirigeant paramilitaire au niveau national, pour

¹⁷. Carlos Castaño est le commandant des AUC et des ACCU.

attaquer la communauté pacifique de San José de Apartadó et la détruire, « parce que cette communauté appartient à la guérilla ».

La proclamation de San José de Apartadó comme communauté pacifique a permis aux habitants de résister au déplacement forcé malgré les menaces constantes et les homicides perpétrés par les deux camps. L'attention portée à cette communauté et le soutien dont elle dispose au niveau international sont également importants pour l'aider à faire avancer son projet. L'expérience de San José est considérée comme la première tentative de mise en place d'une communauté pacifique dans la région de l'Urabá ; elle paie malheureusement un prix très élevé pour avoir donné l'exemple.

Dans une lettre rédigée à l'occasion du troisième anniversaire de la proclamation de la communauté pacifique – le 23 mars 2000 – Justice et paix a souligné la détermination de la communauté de ne pas se laisser entraîner dans le conflit :

« Aujourd'hui, trois ans plus tard, nous ne pouvons que réaffirmer la profonde détermination de la communauté de ne pas être entraînée dans le conflit, de ne pas servir directement ou indirectement les parties au conflit et de continuer à construire une alternative de progrès [pour la population civile] dans un contexte de guerre. »

Les déplacés de La Balsita

Le déplacement forcé

Entre le 22 et le 27 novembre 1997, un groupe d'environ 150 hommes lourdement armés qui se seraient présentés comme membres des ACCU ont pénétré dans les villages d'Antazales, d'Argelia et de La Balsita, de la circonscription de La Balsita, ainsi que dans les villages voisins de Chamuscados, Buenavista et Tucunal, rattachés à la municipalité de Dabeiba (département d'Antioquia). Trois paysans qui n'ont pas été identifiés auraient été enlevés par les paramilitaires à Tucunal et tués dans l'après-midi. Oscar Valderrama, pasteur de l'Église évangélique, et son fils Alfonso Valderrama, habitants de ce

même village, auraient également été tués. Les 25 et 26 novembre, les paramilitaires auraient enlevé Edilberto Areiza ainsi que Ricaurte Monroy, seize ans, et Luis Albeiro Avendaño, dix-sept ans, dans le village de La Balsita et ils les auraient pendus. Ils ont également tué Ananías Guisao et son fils Florentino Guisao, enseignant, ainsi que Milton David et Angel Montoya dans la localité de Buenavista. Les paramilitaires ont incendié au moins 44 maisons à La Balsita, à Antazales et à Argelia et ils ont donné aux habitants vingt jours pour quitter la région. À la suite de cette incursion, qui a duré cinq jours et au cours de laquelle une trentaine de personnes ont été tuées, plus de 1 200 personnes ont dû quitter La Balsita et les villages environnants ; 500 d'entre elles environ se sont réfugiées à Dabeiba, localité principale de la municipalité.

Pendant leur séjour en déplacement forcé qui a duré plus de deux ans, les habitants de La Balsita ont été régulièrement menacés et attaqués par des membres des CONVIVIR¹⁸ et de groupes paramilitaires qui agissaient librement malgré la présence de nombreux policiers et soldats.

Carlos Enrique Maso Vargas, un membre de la communauté déplacée, a été enlevé le 11 avril 1998 par des paramilitaires armés qui l'ont contraint à descendre d'un autobus en l'accusant d'être un guérillero. Ils l'ont battu, ainsi que son frère qui l'accompagnait, et ils ont dit à ce dernier qu'ils ne l'enlevaient pas parce qu'il voyageait avec son fils de cinq ans. Le corps de Carlos Enrique Maso Vargas, qui aurait été jeté dans le fleuve Sucio, a été retrouvé le lendemain.

Les informations parvenues à Amnesty International à l'époque ont confirmé qu'en dépit des plaintes répétées adressées aux autorités par la population et malgré la présence de la police et d'autorités civiles et militaires, les paramilitaires agissaient en

¹⁸. Les CONVIVIR, dont le nom officiel est *Servicios Especiales de Vigilancia y Seguridad Privada* (Services spéciaux d'autodéfense et de sécurité privée) sont des groupes d'autodéfense constitués de civils qui agissent en collaboration avec les forces de sécurité. Ils semblent être étroitement liés aux groupes paramilitaires opérant dans la région, ainsi qu'il ressort de certaines informations contenues dans le présent rapport. Les groupes CONVIVIR actifs à Turbo (département d'Antioquia) sont autorisés par le gouvernement.

toute liberté dans la région. Des membres notoires de groupes paramilitaires ont également été vus agissant ouvertement de concert avec les membres du groupe CONVIVIR local.

Les atteintes au droit international humanitaire imputables aux FARC

Ces dernières années, Dabeiba a été le théâtre d'intenses affrontements et d'attaques répétées des FARC qui ont mis la population civile en grand danger. Le contrôle militaire de la municipalité de Dabeiba est crucial pour toutes les parties au conflit car cette localité constitue, au Nord, la voie d'accès à la région d'Urabá et à la mer des Caraïbes et, au Sud, l'accès aux départements d'Antioquia et de Córdoba ainsi qu'au centre de la Colombie.

Les guérilleros des FARC ont souvent tué des civils de Dabeiba qu'ils soupçonnaient de collaborer avec les forces de sécurité ou avec leurs alliés paramilitaires. Le 12 octobre 1998, des guérilleros des FARC ont attaqué le village de San José de Urama où ils auraient tué Luis Carlos Usuga Morales, Azael Rodríguez et Pedro Nel Urrego, tous trois paysans. Le 28 janvier 1999, des guérilleros des FARC ont tué Se de Jesús Manco Piedrahita et Robinson Alberto Piedrahita ainsi que deux autres paysans dans le village de San José de Urama. Les FARC auraient également tué le 23 juin 1999 Wilmar Cortez sur le pont reliant le village à la Balsita. Le 21 août à Dabeiba, des guérilleros des FARC auraient tué Luis Eduardo Arias Gaviria ainsi qu'un autre commerçant.

Les menaces et les atteintes aux droits humains de la communauté déplacée de La Balsita

En 1998, les FARC qui tentaient de ravir le contrôle de la région à l'armée et aux groupes paramilitaires ont lancé une série d'attaques contre la municipalité de Dabeiba. Chacune de ces attaques a terrorisé la population déplacée qui était régulièrement accusée d'être « complices de la guérilla ».

Roberto Antonio, membre de la communauté déplacée de La Balsita, aurait été enlevé le 29 septembre 1998, quelques jours après une incursion des FARC dans la ville de Dabeiba, par des

hommes armés qui appartenaient, semble-t-il, à un groupe paramilitaire. Cet homme aurait été enlevé à son domicile du quartier Héctor Cárdenas à Dabeiba, passé à tabac et ligoté, puis emmené sur une motocyclette. On ignore tout de son sort depuis son enlèvement. Des membres du même groupe sont revenus sur les lieux et ont tiré des coups de feu en direction de la maison en demandant où se trouvait l'épouse de Roberto Antonio. Cet homme a été enlevé alors que l'armée venait de renforcer sa présence dans la région à la suite de l'incursion des FARC.

Outre la population déplacée qui reçoit des menaces de mort, les personnes qui défendent les droits humains et celles qui aident les personnes déplacées sont souvent dénoncées comme des sympathisants ou des collaborateurs de la guérilla par les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires. Francisco Javier Montoya a ainsi été tué le 4 juillet 1998 alors qu'il se rendait en autobus de Dabeiba à La Balsita. Trois hommes armés l'auraient apparemment reconnu quand l'autobus a dû s'arrêter à un barrage tenu par des paramilitaires et ils l'ont contraint à descendre du véhicule. Ils l'ont fait asseoir par terre et l'ont accusé dans les termes suivants de collaborer avec la guérilla : « C'est vrai que tu es un auxiliaire de santé mais tu es un informateur de la guérilla et tu opprimes les personnes déplacées ». Francisco Javier Montoya a été tué par des balles tirées à bout portant et qui l'ont atteint à la poitrine, à la tête et à la bouche. Cet auxiliaire de santé de La Balsita, figure de proue de la communauté déplacée, avait participé aux efforts entrepris par celle-ci pour dénoncer les atteintes aux droits humains.

Les craintes pour la sécurité des personnes agissant en faveur des communautés déplacées de Dabeiba ont été renforcées par l'enlèvement de Diana Salamanca Martínez, militante bénévole de Justice et paix qui travaillait auprès de la population déplacée de La Balsita.

Le 10 novembre 1999 vers huit heures du matin, Diana

Salamanca est partie ramasser du bois avec 11 membres de la communauté déplacée de La Balsita. Le groupe aurait été conduit dans un camion appartenant à la municipalité de Dabeiba jusqu'à un endroit connu sous le nom d'Alto Bonito sur la route menant à Mutatá.

Vers 14 heures, pendant que les autres personnes continuaient à ramasser du bois, Diana Salamanca est allée s'asseoir au bord de la route où elle a été enlevée un peu plus tard par les membres d'un groupe paramilitaire. Luz Dary Torres et deux autres paysans auraient également été enlevés avec elle.

Diana Salamanca Martínez a été remise le 13 novembre 1999 à un représentant de l'Église catholique du diocèse d'Apartadó, dans la zone de Necoclí, à la suite de fortes pressions tant au niveau national qu'international. On reste toutefois sans nouvelles des trois paysans enlevés en même temps qu'elle.

Les paramilitaires ont emmené leurs prisonniers en camion jusqu'à la municipalité de Necoclí, où se trouverait une importante base paramilitaire. Le camion a apparemment pu franchir sans encombre les postes de contrôle mis en place par la police et l'armée sur la route reliant Dabeiba et Necoclí.

Selon la population déplacée de La Balsita, 60 personnes auraient été tuées au cours des deux ans et quelque qu'a duré leur séjour loin de leur village.

Conscients des dangers qu'ils couraient, plusieurs membres de la communauté ont sollicité l'aide du gouvernement pour pouvoir rentrer dans leurs foyers ou être réinstallés en sécurité. Étant donné la dureté des conditions de vie de la population déplacée et le manque de sécurité à Dabeiba, quelque 300 habitants de La Balsita ont décidé de quitter la ville entre novembre 1997, date du déplacement forcé de la communauté, et la fin de 1999. La majorité d'entre eux ont rejoint les bidonvilles de Medellín tandis que quelques-uns décidaient de retourner à La Balsita bien que leur sécurité ne soit pas garantie.

Pendant leur séjour loin de chez eux, les habitants de La Balsita

ont demandé au gouvernement colombien de garantir leur sécurité aussi bien en cas de retour qu'en cas de réinstallation dans un autre endroit. L'un des anciens de la communauté de La Balsita a déclaré à propos du désir des habitants de rentrer dans leurs foyers : « Nous avons toujours et en toutes circonstances parlé de travail et nous n'avons jamais en aucun cas parlé de "guerre". Nous n'avons pas besoin d'armes, nous avons besoin d'outils et de garanties afin de pouvoir travailler. Nous voulons élever nos enfants pour le travail, et non pas pour la guerre. »

Dabeiba continue de vivre dans un climat de tension extrême étant donné la persistance d'une forte présence, dans la région, des guérilleros des FARC qui fait craindre de nouvelles attaques risquant d'entraîner des pertes civiles. Par ailleurs, de nombreux paramilitaires stationnent à Dabeiba et il est à craindre que d'autres civils ne soient tués par les paramilitaires ou par les membres de la guérilla.

Les attaques et les menaces des groupes paramilitaires n'ont pas cessé malgré l'arrestation, en septembre 1999, de deux de leurs dirigeants auxquels il était reproché d'avoir formé des groupes paramilitaires dans la municipalité de Dabeiba et d'avoir participé à l'incursion de novembre 1997. Près de 200 paramilitaires se seraient installés le 9 mars 2000 à proximité de la ville de Dabeiba en affirmant qu'ils étaient là pour « faire du nettoyage ». Leur arrivée ainsi qu'un certain nombre d'homicides perpétrés récemment dans la région renforcent l'inquiétude de l'Organisation pour la sécurité des personnes vivant à Dabeiba et notamment pour les personnes déplacées de La Balsita et ceux qui travaillent auprès d'eux. Les hommes en armes, vêtus de tenues militaires pour la plupart, auraient établi un campement dans une zone connue sous le nom de La Base ainsi qu'à la ferme d'El Jague, à proximité de Dabeiba, malgré la forte présence de l'armée dans cette localité. Le jour où le camp a été mis sur pied, les policiers de Dabeiba auraient reçu l'ordre de ne pas sortir de leurs locaux. La veille,

les hommes en armes avaient apparemment tué deux personnes à Dabeiba.

C'est dans ce contexte d'insécurité persistante et croissante que les 105 personnes déplacées toujours présentes dans la ville, conscientes du fait que les conditions nécessaires pour un retour à La Balsita en toute sécurité ne sont pas réunies, sollicitent le soutien du gouvernement pour pouvoir construire un camp dans la ferme de La Clara située à quelque distance au nord de Dabeiba. Conscients du danger persistant qui les menace en leur qualité de communauté paysanne vivant au centre d'une zone de conflit, ces 105 personnes ont décidé le 5 décembre 1999 de se proclamer membres de la Comunidad de Vida y Trabajo El Paraíso (Communauté de vie et de travail d'El Paraíso). La population exige que les parties au conflit respectent son droit de ne pas être prise dans l'engrenage et elle s'efforce d'obtenir des garanties pour sa sécurité ainsi que justice et réparation pour les atteintes aux droits humains dont elle a été victime. La communauté déplacée se trouvait toujours à Dabeiba au moment de la rédaction du présent rapport.

En el asentamiento unidos
podremos sobrevivir
hacinados y aburridos
no queremos más seguir.

Cuando vayamos en chiva
cantaremos muy alegres
porque ya hemos salido
de este lugar del albergue.

Somos campesinos dignos
y queremos nuestra tierra
sufrimos cuando sabemos
que se pierde nuestra siembra.

Nuestros hijos en los campos
tienen buen aire y espacio
para correr y cantar
libres como los pájaros.

Aquí mendigamos pan
bajo engaños y presión
aguantando tanta hambre
nos duele hasta el corazón.

El asentamiento es un paso
para llegar a la meta
y seguiremos buscando
como lo hace la cometa.

Cette chanson, écrite par les personnes déplacées de La Balsita, exprime la joie du retour sur les terres qu'elles ont été forcées de quitter.

Les communautés déplacées de la région du Bajo Atrato

Une région convoitée pour son intérêt économique et stratégique

Le département du Chocó, dans le nord-ouest de la Colombie, présente un

intérêt économique considérable en raison de ses importants gisements de minerais et du riche potentiel de sa biodiversité, de ses forêts et de ses terres. Le nord du Chocó est le site qui a été choisi pour la construction éventuelle d'un canal et d'autres voies de communication reliant l'océan Pacifique à la mer des Caraïbes, ainsi que pour la mise en œuvre de plusieurs autres projets de développement économique de grande envergure. La route panaméricaine, si elle est terminée, traversera également cette région, ouvrant une voie de communication terrestre entre la Colombie et le Panamá.

Le projet de construction d'un canal entre l'océan Pacifique et la mer des Caraïbes et l'achèvement éventuel du tronçon de route panaméricaine reliant le Panamá et la Colombie, ont exacerbé la spéculation foncière dans la région. On estime que depuis 1996, le prix des terrains dans le nord du Chocó a augmenté de 1 000 p. cent. C'est cette année-là que Ernesto Samper, alors président de la Colombie, a annoncé le projet de construction du canal ; peu après les groupes paramilitaires, avec le soutien de l'armée, ont commencé à lancer des attaques dans le département du Chocó. Cette offensive était motivée dans une large mesure par de puissants intérêts économiques, l'objectif étant d'acquérir des terres dans la région en prévision de la construction du canal et d'autres voies de communication, d'autant plus que les communautés locales étaient en train d'obtenir la propriété des territoires qu'elles occupaient¹⁹. Une femme déplacée du département du Chocó a raconté comment l'annonce de la construction du canal avait déclenché des déplacements forcés : « L'intérêt veille toujours et lorsqu'ils ont annoncé qu'un canal allait passer par ici pour relier l'Atrato et le Truandó

²⁰, beaucoup de gens se sont rendus compte de la valeur de cette terre. Comme ils avaient obtenu la propriété de leurs terres, le gouvernement ne pouvait pas le nier ni nous expulser comme si nous étions des colons. Nous étions propriétaires et si nous étions contraints de partir, nous exigerions le prix réel de la terre. Quand le bombardement a commencé, les gens ont abandonné la terre

²¹. >>

Le département du Chocó présente aussi un intérêt militaire pour toutes les parties au conflit. La proximité de la frontière panaméenne et l'abri qu'offre la forêt tropicale du Darién ont fait de cette région la route privilégiée du trafic d'armes, tant pour les forces paramilitaires que pour celles de la guérilla.

L'offensive militaire et paramilitaire

À partir de la mi-1996 ont commencé à circuler des rumeurs

¹⁹. En 1997, l'Instituto Colombiano de Reforma Agraria (INCORA, Institut colombien de réforme agraire) a accordé aux communautés noires du Chocó la propriété de 695 864,1 hectares de terres qui appartenaient à l'État, soit beaucoup plus qu'au cours des sept années précédentes. Entre 1990 et 1999, l'INCORA a accordé 899 621 hectares de terres de l'État situées dans le département du Chocó à des communautés afro-colombiennes et à des petits agriculteurs, et 120 941,5 hectares à des communautés indigènes. Au cours de cette période, 58 908 familles ont bénéficié des initiatives de réforme foncière de l'INCORA (informations fournies à Amnesty International par l'INCORA en mars 2000).

²⁰. Le Truandó est un affluent de l'Atrato.

²¹. Cette personne déplacée est citée par Alfredo Molano dans *Me Cortaron la Raíz* [On m'a coupé mes racines], in *Cromos*, 25 octobre 1999.

selon lesquelles les paramilitaires avaient tenté de prendre le contrôle de Ríosucio, une ville du Chocó stratégiquement importante. Le 6 octobre 1996, les ACCU ont tué plusieurs petits agriculteurs de la communauté de Brisas de la Virgen, située à la limite même des départements du Chocó et d'Antioquia. Au cours de cette attaque, les paramilitaires ont déclaré qu'ils allaient bientôt s'emparer de Ríosucio. À mesure que la menace d'une offensive paramilitaire se précisait, les guérilleros des FARC basés dans la région ont installé deux postes de contrôle sur le fleuve Atrato, l'un au nord de Ríosucio, dans la localité de Puente América, et l'autre au sud de la ville, à Domingodó, et ont confisqué des vivres et du carburant aux personnes qui passaient par ces barrages. Dès la mi-1996, les paramilitaires et l'armée colombienne ont commencé à soumettre la municipalité de Ríosucio et les municipalités voisines à un blocus économique. Les forces armées ont mis en place un poste de contrôle dans la municipalité d'Unguía, au nord de Ríosucio ; il semble que pour franchir ce poste, toute cargaison de vivres devait être accompagnée d'une facture signée par les groupes paramilitaires basés dans la région.

Les ACCU et les forces armées auraient aussi installé des postes de contrôle à l'est de Ríosucio, dans la municipalité de Mutatá (département d'Antioquia), ainsi qu'une base opérationnelle à Belén de Bajirá, un village de cette même municipalité. La population civile de la région s'est retrouvée encerclée par une immense concentration de troupes. Menacés de mort par les paramilitaires qui les accusaient d'être des collaborateurs ou des sympathisants de la guérilla, ou par les guérilleros qui les accusaient d'aider l'armée ou ses alliés paramilitaires, les petits agriculteurs ont été de plus en plus nombreux à fuir la région.

Le 20 décembre 1996, aux alentours de 5 h 30 du matin, 80 membres d'une unité paramilitaire sont arrivés à Ríosucio dans quatre hors-bord. Environ une demi-heure plus tard, les paramilitaires et les policiers basés dans la ville ont simulé un affrontement armé en tirant des coups de feu en l'air. Pendant ce simulacre de combat, des paramilitaires ont fait irruption chez Edinson Rivas Cuesta, José Lisneo Asprilla Murillo, Benjamín Arboleda Chaverra (qui assumait alors la fonction de maire de Ríosucio) et Robinson Martínez Moya, ainsi que chez un autre habitant de la ville. Tous ont été emmenés de force jusqu'aux hors-bord des paramilitaires. De ces cinq personnes, une seule a été relâchée par la suite. Les quatre autres ont été tuées, et leurs corps ont été abandonnés dans le cimetière et dans les marécages de Santa María del Darién, un village voisin.

Les tueries se sont poursuivies au cours des jours suivants et de nombreux cadavres sans tête auraient été retrouvés dans l'Atrato. Selon certaines sources, entre décembre 1996 et janvier 1997, 70 personnes auraient été tuées à Ríosucio, le plus souvent par des paramilitaires. On estime également que ce raid a provoqué le déplacement forcé de plusieurs centaines de personnes vers différents endroits du pays, notamment vers Barranquilla (département de l'Atlantique), Cartagena (département de Bolívar) et Turbo (département d'Antioquia),

ainsi que vers la frontière panaméenne et Quibdó, capitale du Chocó. En réponse à l'attaque contre Ríosucio, les FARC ont installé des postes de contrôle à Vigía de Curvaradó, Curvaradó et Domingodó, où ils arrêtaient tous les bateaux circulant entre Quibdó et Turbo pour confisquer les vivres qu'ils transportaient. En outre, plusieurs passeurs auraient été tués par les guérilleros, qui les accusaient de collaborer avec les paramilitaires. Dans le même temps, les FARC ont commencé à avertir les habitants de Ríosucio qu'ils feraient mieux de partir car elles allaient s'emparer de la ville ; « nous voulons affronter les paramilitaires » déclaraient les guérilleros. L'offensive a été lancée le 9 janvier 1997 et s'est soldée par la mort de plusieurs paramilitaires et membres de la police nationale. Un avion de l'armée de l'air colombienne aurait aidé les policiers et les paramilitaires à repousser les guérilleros, notamment en lançant des bombes éclairantes. Au moment de l'attaque, seul un tiers des habitants de Ríosucio se trouvait encore dans la ville. Début janvier 1997, les paramilitaires ont annoncé qu'ils allaient prendre le contrôle des environs de la rivière Salaquí, un affluent de l'Atrato qui a sa source dans les montagnes à l'ouest du Chocó. En février, en vue de chasser de la municipalité de Ríosucio les combattants du 57e front des FARC, l'armée de l'air colombienne a lancé, en collaboration avec des soldats de la 17e brigade, l'« Opération Genèse ». Le 24 février 1997, l'armée de l'air a bombardé les abords du Salaquí, où la guérilla avait installé des barrages. Officiellement, l'objectif était d'obliger les guérilleros à se retirer afin que les troupes puissent être déployées dans la région par hélicoptère. Pendant trois heures, les obus ont plu dans les environs de plusieurs communautés de la région, notamment Caño Seco, Tamboral, Regaderos, La Boca, Playabonita et Arenales.

Quelque 6 500 habitants de 49 communautés de la municipalité de Ríosucio vivant sur les rives des nombreux affluents et autres cours d'eau du système fluvial de l'Atrato (le Salaquí, le Truandó, le Quiparadó, le Chintadó, le Domingodó, le Curvaradó et le Jiguiamiandó) ont fui leurs villages. Nombre d'entre eux sont partis vers la municipalité de Mutatá (département d'Antioquia), avec l'intention d'y dénoncer les bombardements et la présence des paramilitaires à Ríosucio. Fin mars 1997, après un pénible voyage de plusieurs semaines à travers la forêt tropicale qui a coûté la vie à plusieurs femmes et enfants, les communautés déplacées ont commencé à arriver à Pavarandó (municipalité de Mutatá). Un petit agriculteur qui faisait partie de ces personnes déplacées a décrit leur fuite : « ... des gens sont morts en route parce qu'ils se sont évanouis, se sont blessés ou sont tombés malades et qu'il n'y avait personne pour les aider [...] Nous nous sommes ainsi éloignés de plus en plus de notre terre, marchant vers la région de l'Urabá, dans le département d'Antioquia, mais sans savoir par où nous allions arriver [...] Ce voyage fut très dur. Je me rappelle qu'en chemin, nous avons dû enterrer dans la brousse une jeune fille qui s'appelait Claudia Alvarado, âgée de dix-huit ans. Elle était enceinte de huit mois et avait reçu un coup dans le ventre. Elle a fait une fausse couche et elle est morte à cause de

l'hémorragie. »

Une autre femme enceinte a raconté le calvaire de sa fuite : « Je marchais en me tenant le ventre tellement j'étais angoissée de ne pas savoir où étaient mes parents et mes frères et sœurs. Des gens venaient mais personne ne me donnait de leurs nouvelles ; je pensais qu'ils étaient morts ou disparus. Le bombardement a duré longtemps parce que l'infanterie avançait très lentement ; les soldats avaient peur. Les avions nous bombardaient le jour et les moustiques nous achevaient la nuit. C'est pour ça que j'ai eu des contractions pendant dix jours. Un après-midi, alors que je pilais du riz, je me suis sentie mal et j'ai prié Dieu de m'aider à arriver jusqu'à la maison, pour que le bébé ne naisse pas en pleine nature. À cinq heures, les douleurs ont commencé et à six heures, j'ai accouché

^{22.} » Au cours de leur marche à travers la forêt tropicale, sept enfants sont morts d'épuisement ou de faim ou se sont noyés en franchissant une rivière. À Pavarandó, les communautés déplacées ont été stoppées par l'armée régulière, qui les a obligées à camper sur place.

Pendant ce temps, plus au nord, dans le bassin de la rivière Cacarica, une autre opération était menée conjointement par l'armée et les paramilitaires. Un jeune homme du nom de **Marino López**, membre de la communauté de Vijao, a été tué le 27 février 1997 ; son corps a été démembré sous les yeux de nombreux autres habitants de la communauté. Ce crime barbare et d'autres actes de violence analogues perpétrés contre la population civile ont créé un climat de terreur qui a jeté sur les routes une bonne partie des habitants des 23 communautés installées dans le bassin du Cacarica²³. Selon le témoignage de certains d'entre eux, des avions militaires ont commencé à bombarder la région le 28 février pour « dégager le terrain de façon que les paramilitaires puissent venir et nous faire partir [...] [Les paramilitaires] nous ont donné l'ordre de partir dans un délai de trois jours, mais en réalité nous n'avons eu que quelques heures. Ils nous ont dit le matin que si nous ne partions pas, ils ne pouvaient pas répondre de notre sécurité et que si nous n'obéissions pas, d'autres venaient derrière et ceux-là n'avaient aucun scrupule. »

Selon toute apparence, les villageois sont allés demander protection à un détachement de l'armée régulière cantonné dans la localité de Bocachica, mais les soldats leur ont dit que « c'étaient les milices d'autodéfense qui commandaient ». Les membres des communautés du bassin du Cacarica ont commencé à abandonner la région. Certains ont affirmé que les paramilitaires leur avaient dit : « Dites que c'est nous qui vous avons fait fuir. »

Depuis qu'elles ont été déplacées de force, les communautés du bassin du Cacarica, de même que celles qui vivaient dans les villages bordant les rives des affluents et autres cours d'eau du système fluvial de l'Atrato (le Salaquí, le Truandó, le Quiparadó, le Chintadó, le Domingodó, le Curvaradó et le Jiguiamiandó), ne songent qu'à une chose : rentrer chez elles.

Les communautés du bassin du Cacarica

Quelque 3 500 membres des 23 communautés du bassin du Cacarica ont été déplacées de force au cours de l'offensive lancée conjointement dans la région par les paramilitaires et les forces armées, à la fin du mois de février 1997. Certains ont cherché refuge à Bocas del Atrato, dans la municipalité de Turbo, ou à Turbo même. D'autres ont fui au Panamá, d'où ils ont été renvoyés de force²⁴ et emmenés à El Cacique, un domaine agricole de l'État situé à Bahía Cupica (municipalité de Bahía Solano). Ceux qui se sont réfugiés à Turbo ont passé plus de deux ans et demi dans les bidonvilles, parfois chez des amis ou des parents, ou encore dans le complexe sportif (le Coliseo). Deux

²³. Les 23 communautés du bassin du Cacarica sont : Puerto Nuevo, El Limón, Bogotá, Barranquilla, Santa Lucía, San Higinio, Puerto Berlín, Montañita, La Raya, La Virginia, Balsagira, Bocachica, Quebrada Bonita, Vijao, Teguerre, Quebrada del Medio, Las Pajas, Balsitas, El Bendito Bocachico, Montería, La Honda, Puente América et Tumaradó.

²⁴. Pour de plus amples informations sur les réfugiés rapatriés du Panamá, veuillez consulter le document d'Amnesty International intitulé *Panamá/Colombie. Réfugiés : le droit d'échapper à la mort* (index AI : AMR 44/06/97).

refuges pour personnes déplacées ont été mis en place dans la ville.

Les personnes déplacées qui sont hébergées au *Coliseo* dorment dans le gymnase, un vaste bâtiment où l'on a entassé des lits et des moustiquaires, sans aucune intimité. Dans la journée, les familles préparent leurs repas sous des tentes de fortune faites de branches et de bâches en plastique ; les enfants courent çà et là et s'amuse avec des capsules de bouteille, tandis que les adultes jouent aux dominos ou au bingo pour tuer le temps. Lorsqu'on parle avec ces personnes déplacées, le sujet de conversation est presque inévitablement les terres fertiles qu'elles ont dû abandonner. Ainsi, une femme évoque avec regret ce qu'elle a dû laisser derrière elle : « *Nous avons notre propre bananier tropical, le chontaduro*

²⁵. »

Une autre personne déplacée réfugiée à Bocas del Atrato se souvient elle aussi : « *Comme j'aimais la terre de mon village, Vijao [...] où le maïs poussait toute l'année en abondance. Ici par contre, à Bocas del Atrato, nous sommes pauvres, nous nous demandons ce que nous allons manger et de quoi sera fait demain, de plus en plus épuisés, de plus en plus affamés [...] Ici nous dormons très mal. Horriblement mal. C'est parce que nous sommes trop nombreux pour tenir dans ces maisons si petites.* »

Depuis qu'elles ont été déplacées de force, les communautés du bassin du Cacarica exhortent le gouvernement à les aider à rentrer chez elles en toute sécurité. L'organisation non gouvernementale (ONG) colombienne Justice et paix et plusieurs ONG internationales les soutiennent dans cette démarche.

Un autre membre d'une communauté déplacée explique que la campagne qu'ils mènent pour pouvoir regagner leurs terres est « *une lutte pour ce que nous voulons être et qu'on nous empêche d'être. Nous avons une terre qui nous offre toutes les garanties et la possibilité d'avoir tout ce dont notre famille a besoin, mais d'autres viennent se mettre en travers de notre chemin pour que cela ne soit pas possible.* »

Le retour dans une zone de conflit

Environ 2 500 membres des communautés du bassin du Cacarica réfugiés dans les municipalités de Turbo et de Bahía Solano veulent rentrer chez eux. Les autres personnes déplacées de cette région – plus de 80 familles – veulent se réinstaller dans un domaine agricole ou dans une ville. Ceux qui veulent rentrer n'ont toutefois pas l'intention de regagner chacun directement son village ; ils vont d'abord aller dans deux camps de réinstallation situés dans le bassin du Cacarica. L'un de ces camps, appelé Esperanza en Dios (Espoir en Dieu) se trouve dans la localité d'El Limón et accueillera 250 familles ; l'autre, Nueva

²⁵. Le *chontaduro* est une sorte de palmier dont le fruit comestible est habituellement consommé par les communautés du Chocó.

Vida (Nouvelle vie), en accueillera 200 autres dans le village de Puerto Nuevo.

Le retour se déroule en plusieurs étapes pour permettre aux communautés d'interrompre le projet si elles estiment que le gouvernement colombien ne respecte pas les promesses qu'il leur a faites en matière de sécurité ou d'assistance.

Les communautés sont conscientes de revenir dans une zone de conflit, où la guérilla comme les paramilitaires sont très présents, et où leur sécurité dépendra de la bonne volonté des belligérants à respecter leurs droits en tant que population civile. Leur sécurité dépend également des autorités colombiennes, qui se sont engagées à les protéger. Avec l'aide de plusieurs ONG, notamment de Justice et paix, les 23 communautés du bassin du Cacarica ont élaboré une « Proposition pour un retour dans la dignité » en vue de négocier avec le gouvernement les conditions d'un retour sans danger.

Les communautés veulent que les autorités prennent des mesures pour assurer leur sécurité et exigent notamment que les forces de sécurité s'engagent à surveiller les accès stratégiques au bassin du Cacarica, afin d'empêcher les paramilitaires ou la guérilla d'y pénétrer. Elles demandent notamment que les auteurs présumés de violations des droits humains perpétrées contre leurs membres soient déférés à la justice, et que les organes civils chargés de l'administration de la justice et de l'application des lois soient représentés dans le bassin du Cacarica – en particulier la Defensoría del Pueblo (bureau du médiateur), la Fiscalía General de la Nación (autorité qui chapeaute le système judiciaire) et la Procuraduría General de la Nación (bureau du procureur général

²⁶⁾ – afin que ces organes empêchent les forces armées, leurs alliés paramilitaires ou les groupes armés d'opposition de bafouer les droits humains ou le droit international humanitaire, et qu'ils enquêtent sur les violations de ce genre déjà commises. Les 23 communautés du bassin du Cacarica exigent aussi du gouvernement qu'il leur accorde la propriété collective des terres qu'elles occupent, et une assistance pour se réinstaller dans deux camps. Enfin, elles ont formulé un certain nombre d'autres exigences, dont : le dragage du bassin du Cacarica afin qu'elles puissent partir en cas d'urgence ; une aide pour les projets de développement communautaire ; et une indemnisation pour le déplacement forcé et les violations des droits humains dont elles ont été victimes. La réinstallation préalable des personnes déplacées dans deux camps est essentielle pour garantir leur retour en toute sécurité, car elles seront moins vulnérables si elles restent groupées en grand nombre. Il est également fondamental de préserver ainsi l'unité des communautés, car

^{26.} Le bureau du médiateur a été mis en place en vertu de la Constitution de 1991 et fait partie du ministère public. Le Defensor (médiateur) est élu par les membres du Congrès (Parlement) à partir d'une liste de candidats proposés par le président. Aux termes de la Constitution, l'une des fonctions du Procurador General de la Nación (procureur général) est de « protéger les droits humains et veiller à ce qu'ils soient exercés dans la pratique, avec l'aide du médiateur ». Quant au médiateur, son rôle est de surveiller que les droits humains soient promus, exercés et diffusés ; il n'est pas habilité à enquêter.

elle leur permettra de mieux résister aux pressions des belligérants qui les obligent à prendre parti.

Le bureau du procureur général enquête sur les cas présumés de fautes, notamment de violations des droits humains, commises par des agents de l'État dans l'exercice de leurs fonctions. Il est uniquement habilité à établir les responsabilités et à imposer des sanctions disciplinaires ; il ne peut pas engager des poursuites mais peut transmettre une affaire aux autorités judiciaires pour que celles-ci ouvrent une enquête. Le bureau du procureur général a beaucoup contribué à dénoncer les violations des droits humains perpétrées par des membres des forces de sécurité, et il a imposé des sanctions disciplinaires à quelques-uns d'entre eux.

Himno de la Comunidad de Paz *Vamos todos campesinos
para ir fortaleciendo
la comunidad de paz
es la unica salida
a la reconciliacion.*

*Gloria al sendero de paz
que abrio la lus brillante
de la neutralida
vamos todos apollados
del uno con el otro
rescatando los valores
de gran sibilidad.*

*Vamos todos adelante
con cariño y mucho amor
con los suyos y los nuestros
y toda la humanidad (bis).*

*Es la enseñansa brillante
del profeta nuestro dios
que ilumina nuestro mente
de los que queremos paz.*

*Vamos todos adelante
en defensa de la vida la justicia y el
pan
y el derecho de la gente y la libertad.*

Ce poème, écrit par un habitant déplacé du bassin du Cacarica, exprime le désir des communautés de voir respecter leur droit à la vie et de rester en marge du conflit.

*Les pressions exercées par les communautés déplacées ont fini par amener le gouvernement à créer la *Comisión Mixta de Verificación de Turbo* (CMVT, Commission mixte de vérification de Turbo), en mai 1998. Composée de représentants gouvernementaux – notamment des ministères de l'Intérieur, de la Santé et de l'Agriculture –, de représentants d'ONG nationales (dont Justice et paix) et internationales, de représentants des communautés déplacées et d'un délégué de l'ambassade canadienne, la CMVT est chargée de surveiller la mise en application des accords conclus entre le gouvernement et les communautés déplacées. Malgré la création de cette commission, et bien que le gouvernement du président alors en poste, Ernesto Samper, se soit engagé le 3 août 1998 à faciliter en priorité le retour des populations déplacées, ce n'est que le 6 octobre 1999 que les représentants des communautés ont signé des accords provisoires avec le gouvernement du nouveau président Andrés Pastrana. Celui-ci a promis d'accorder officiellement aux communautés la propriété collective de leurs*

terres et de prendre un certain nombre d'autres mesures de soutien pour qu'elles puissent commencer à rentrer chez elles.

Le fait que les communautés prennent le chemin du retour alors que des intérêts puissants s'y opposent et que le conflit sévit toujours prouve que leur projet de retour est caractérisé par une solide organisation, une forte unité et une détermination sans faille.

Les intérêts économiques en jeu

En plus de l'intérêt qu'elle suscite sur le plan foncier pour les raisons décrites plus haut, la région du bassin du Cacarica est également convoitée pour la richesse de ses ressources forestières. Les habitants affirment qu'avant leur déplacement forcé, la principale entreprise d'exploitation forestière locale s'était montrée intéressée par ces ressources.

Après la fuite de la population locale, des exploitants de bois sont arrivés dans le bassin du Cacarica. Ce fait a été vérifié par une commission qui a enquêté à ce sujet sous la supervision de la CMVT, les 19 et 20 août 1999. Cette commission a constaté qu'une entreprise d'exploitation forestière appelée Empresa Asociativa de Trabajo « Dios Proveerá » (ou « Jireh »

²⁷⁾ dirigeait des chantiers forestiers dans les localités de Puerto Nuevo et de Montañita. Il s'agit d'une coopérative qui emploie des membres de ces deux communautés et qui est étroitement liée à Maderas del Darién (également appelée Madarién), une grande entreprise d'exploitation forestière du Chocó. La commission a découvert que la coopérative louait le gros matériel nécessaire à Madarién et lui vendait directement le bois abattu.

La commission d'enquête a également constaté que les chantiers forestiers, commencés en mai 1999, étaient illégaux. En effet, la coopérative avait uniquement sollicité un permis d'abattage auprès des autorités régionales responsables de l'environnement, deux mois avant la visite de la commission. Celle-ci a exhorté les autorités à interdire immédiatement les activités d'exploitation forestière à Puerto Nuevo et Montañita²⁸. Elle a aussi découvert que d'autres chantiers forestiers avaient été établis dans la localité de Puerto Berlín ; il semble que ceux-là étaient directement conduits par Madarién.

Les efforts déployés par les communautés pour faire cesser ou limiter les activités des entreprises d'exploitation forestière sur leurs terres leur valent d'être en conflit direct avec de puissants intérêts économiques. Ces entreprises auraient cherché à briser l'unité des communautés candidates au retour.

Menaces de mort et violations des droits humains visant à empêcher le retour organisé des communautés

Dès les premiers déplacements forcés, Amnesty International a recensé et dénoncé de nombreux cas de graves atteintes aux droits humains.

²⁷ Jireh est l'équivalent en hébreu de *Dios Proveerá* (Dieu y pourvoira).

²⁸ La propriété des terres du bassin du Cacarica a été octroyée aux communautés locales sous la forme de *titulación global* (propriété collective), ce qui signifie qu'aucune exploitation des ressources naturelles ne peut être autorisée par le *Consejo Menor* (conseil individuel) d'une communauté ; elle doit être approuvée par le *Consejo Mayor* (conseil général), au sein duquel sont représentées toutes les communautés partageant le titre de propriété, ainsi que les autorités régionales responsables de la protection de l'environnement. Dans le cas du bassin du Cacarica, dans la mesure où le titre de propriété n'avait pas encore été officiellement remis aux communautés, le permis d'abattage à des fins commerciales aurait dû être sollicité à une *Comisión Técnica* (commission technique) composée des membres du *Consejo Mayor* et de représentants de l'INCORA et des autorités régionales responsables de l'environnement.

Le 1er décembre 1997, par exemple, Herminio Palomeque Mosquera aurait été enlevé par un membre des ACCU au refuge paysan « Unidos Retornaremos » (Nous reviendrons tous ensemble), un des centres d'accueil pour personnes déplacées installé à Turbo. Des témoins ont raconté que pendant qu'il était emmené de force, il suppliait son ravisseur de ne pas le tuer ou lui faire du mal. Le corps de Herminio Palomeque a été retrouvé le lendemain, portant des traces de torture, dans un endroit appelé La Caleta, non loin de Turbo, à proximité, semble-t-il, d'une base paramilitaire qui était apparemment encore opérationnelle au moment où nous rédigeons le présent document²⁹.

Le 10 septembre 1998, deux paramilitaires des ACCU auraient tué José Osorio Montoya, membre d'une communauté déplacée du bassin du Cacarica, alors que celui-ci regagnait la localité principale de la municipalité d'Unguía (département du Chocó) après être allé travailler dans une ferme. Quelques minutes après avoir été autorisé à franchir le poste de contrôle militaire du pont de Las Vegas, José Osorio a été attaqué par les deux paramilitaires, qui l'avaient poursuivi à moto. Selon toute apparence, il avait été torturé et on aurait tiré sur lui à 17 reprises.

L'agression a eu lieu à un kilomètre environ du poste de contrôle militaire, et un autre contingent de l'armée se trouvait à une distance analogue dans la direction opposée. Or, il semble que les militaires n'ont rien fait pour intervenir et lorsque les deux tueurs sont repartis, ils ont pu franchir de nouveau le poste de contrôle sans être nullement inquiétés. Malgré la présence de nombreux soldats dans le secteur, le corps est resté abandonné au bord de la route jusqu'à l'arrivée des proches de José Osorio, le 14 septembre suivant.

Les communautés mises en accusation par les forces armées

Au cours d'une réunion qui s'est tenue à Turbo le 9 décembre 1998, et à laquelle auraient assisté des policiers et des militaires, des représentants de la Fiscalía General de la Nación, des membres des CONVIVIR (Services spéciaux d'autodéfense et de sécurité privée), des conseillers municipaux et plusieurs paramilitaires, un officier de l'armée aurait accusé les personnes déplacées hébergées dans le complexe sportif de la ville (le Coliseo) d'être des collaborateurs de la guérilla. Il a déclaré que plusieurs représentants des communautés déplacées étaient des commandants de la guérilla et qu'ils étaient mêlés à un complot visant à attaquer Turbo : « La guérilla est sur le point d'entrer à Turbo [...] et ceux qui l'informent se trouvent au Coliseo, et un des chefs de la guérilla est là-bas [...] et il y a aussi quatre autres dirigeants [...] Il y a aussi ceux qui emportent et rapportent les informations, ce sont les déplacés qui vont au caño

²⁹. Il y a à Turbo une base militaire rattachée à la 17^e brigade ; La Caleta se trouve à environ 3 kilomètres du centre ville.

³⁰ *et il faut arrêter ça, il faut frapper [...] Les déplacés veulent regagner leurs hameaux mais les dirigeants ne leur permettent pas de le faire. »*

Au cours des semaines qui ont suivi cette réunion, les communautés déplacées ont non seulement été victimes de nombreuses menaces de mort, mais également de plusieurs graves violations des droits humains.

Le 17 janvier 1999, par exemple, **Juan Villegas Arguello**, membre de La Raya, une communauté déplacée du bassin du Cacarica, aurait été enlevé par quatre hommes armés qui appartenaient vraisemblablement aux groupes paramilitaires actifs dans la région. Juan Villegas se trouvait à bord d'un autobus qui a été intercepté par les quatre tueurs près de la station service de Las Garzas, à la périphérie de Turbo. Après avoir été contraint de descendre de l'autobus, Juan Villegas aurait été emmené en direction de La Caleta. Une autre personne déplacée du bassin du Cacarica, **Hernán Vergara**, âgé de quatorze ans, est porté disparu depuis qu'il a été enlevé le 29 janvier à Bocas del Atrato, en même temps que **Rafael Antonio Muñoz**. Le corps de ce dernier a été retrouvé le 5 février à Leoncito, près de Nueva Colonia (municipalité de Turbo) ; on lui avait coupé la tête et les deux jambes.

Malgré ces violations des droits humains et les menaces de mort répétées dont elles ont été la cible, les communautés déplacées restent résolues à rentrer chez elles, et dans les conditions qu'elles-mêmes ont définies. En mai 1999, dans une localité appelée Casanova (municipalité de Turbo), les groupes paramilitaires actifs dans la région auraient tenu une réunion au cours de laquelle ils auraient décidé « d'attaquer les dirigeants, avant le retour à Cacarica. »

À la suite de cette réunion, les paramilitaires et les membres des milices CONVIVIR opérant dans la région de Turbo ont harcelé de plus belle les communautés déplacées, en proférant des menaces de mort contre elles ou leurs représentants, en rôdant autour de leurs refuges, voire en y faisant carrément irruption. Ils sont notamment entrés à plusieurs reprises dans le complexe sportif de Turbo et bien que la police patrouille constamment à cet endroit, elle s'est systématiquement abstenue d'intervenir.

Les paramilitaires ont également menacé de mort l'architecte chargé de la construction des deux camps de réinstallation des communautés, ainsi que des membres de Justice et paix, vraisemblablement pour entraver le projet de retour des personnes déplacées. Le 14 juillet 1999, Justice et paix a ainsi reçu par écrit des menaces de mort signées des ACCU et rédigées dans les termes suivants :

« Les Milices paysannes d'autodéfense de Córdoba et de l'Urabá ne permettront pas que des organisations complices de la guérilla comme Justice et paix, qui bénéficient du soutien d'individus dangereux [...] prétendent reprendre les territoires que nos forces ont libérés des mains des salauds [...] des FARC et

³⁰. Le caño est l'ensemble des affluents du fleuve Atrato ; ici, il s'agit du bassin du Cacarica.

de l'ELN [Ejército de Liberación Nacional (ELN, Armée de libération nationale)], par le biais [...] de prétendues propositions de retour qui ne visent qu'à camoufler les noirs desseins des groupes subversifs [...]. ACCU »

Tout au long de leurs activités en faveur des personnes déplacées du bassin du Cacarica, les membres de Justice et paix ont fréquemment été menacés de mort et accusés d'être des éléments subversifs. C'est ainsi que le 1^{er} avril 1999, un militant de l'organisation qui accompagnait des représentants des communautés du bassin du Cacarica a reçu des menaces de mort alors qu'il se trouvait à Bogotá, la capitale : « comme tu es un guérillero, on va te tuer » lui a déclaré une personne anonyme par téléphone.

Le retour des communautés dans le bassin du Cacarica

Le 13 octobre 1999, à la suite de la signature, le 6 octobre précédent, des accords provisoires conclus avec le gouvernement, un groupe de 80 personnes déplacées du bassin du Cacarica se sont rendues dans leur région d'origine pour préparer l'arrivée du reste de leurs communautés dans les deux camps de réinstallation. Ce retour devait s'effectuer en quatre étapes à partir du 28 novembre 1999.

Les communautés ont cependant suspendu leur retour au bout de plusieurs semaines, car elles estimaient que le gouvernement n'avait pris aucune mesure pour faire avancer la mise en application des accords conclus. Notamment, les entreprises d'exploitation forestière continuaient d'opérer sur les terres des communautés alors que les autorités régionales responsables de l'environnement avaient publié le 7 septembre une résolution réclamant l'interdiction de ces activités. Les communautés ont également interrompu leur retour parce que leur sécurité semblait compromise. Dans une lettre ouverte datée du 31 octobre 1999, les milices d'autodéfense AUC ont prétendu qu'il existait des laboratoires de cocaïne à proximité des communautés déplacées du département du Chocó. Les AUC citaient à l'appui de cette accusation la saisie de « produits pour le traitement des alcaloïdes sur un des bateaux qui livrent l'aide humanitaire à ces communautés ».

Lorsque le bateau en question a été découvert, apparemment dans la région du Cacarica, le 20 ou le 21 octobre, le commandant du 50^e bataillon fluvial de la marine aurait laissé entendre aux médias que l'aide humanitaire et les produits saisis étaient destinés aux communautés du bassin du Cacarica. Cette information a été démentie par les communautés, ainsi que par la Red de Solidaridad Social (Réseau de solidarité sociale), organisme gouvernemental d'assistance.

Le climat d'insécurité s'est aggravé encore davantage avec le meurtre de deux membres des communautés. Le 3 novembre, Robinson Serna et Wilson Palacio Mosquera auraient été abattus par les FARC dans la ferme Argelia, située dans la localité de La Raya (bassin du Cacarica).

Le 15 décembre 1999, le gouvernement a officiellement remis aux communautés leur titre de propriété collective. La phase préparatoire du retour des personnes déplacées a été fixée du 31 janvier au 25 février 2000, le début de la première étape du retour proprement dit étant prévue pour le 28 février 2000.

Le premier groupe de personnes déplacées du bassin du Cacarica a donc pris le chemin du retour le 28 février, à un moment où les craintes concernant leur sécurité s'étaient intensifiées à la suite du meurtre de plusieurs membres des communautés qui souhaitaient se réinstaller ou rentrer chez eux.

Le 18 janvier, Martín Becerra Mena, candidat à la réinstallation, aurait été tué par des paramilitaires dans le quartier d'Uber Quintero à Turbo, en même temps qu'une autre

personne dont Amnesty International ne connaissait pas l'identité à la date de rédaction du présent rapport.

Le 22 mars, tôt le matin, un autre membre des communautés déplacées du bassin du Cacarica, Otoniel Bautista Mantilla, a été abattu chez lui, également dans le quartier d'Uber Quintero à Turbo, par deux hommes armés qui ont demandé à voir ses papiers d'identité et ont fouillé son domicile. Ils l'ont abattu devant sa femme et sa fille, après qu'il eut dit, en refusant de s'allonger par terre : « Si vous allez me tuer, tuez-moi debout ». Ricardo Antonio Goes Restrepo, qui participait au projet de retour des personnes déplacées, a été tué plus tard ce même jour, et dans le même quartier, par deux hommes armés qui faisaient vraisemblablement partie du même groupe paramilitaire. Alors qu'il était assis sur sa véranda, il aurait reçu plusieurs balles en plein visage et serait mort sur-le-champ. Plus tôt dans la journée, il s'était rendu à la veillée funèbre d'Otoniel Bautista. Le 24 mars, un jeune homme de vingt et un ans, Antonio Hinestroza, autre habitant déplacé du bassin du Cacarica, aurait été tué à son tour par un paramilitaire, toujours dans le quartier d'Uber Quintero. Avant de l'abattre, le tueur lui aurait demandé s'il avait des liens avec les communautés déplacées du bassin du Cacarica.

Les communautés pacifiques de San Francisco de Asís, Nuestra Señora del Carmen, Natividad de María et La Grande

Pendant deux ans, plus de 4 000 personnes déplacées ont vécu dans des conditions misérables dans le camp de Pavarandó, entassées dans des installations trop petites et pratiquement privées d'assistance médicale. En mai 1997, quatre enfants sont morts en l'espace de quinze jours. Ces personnes déplacées ont survécu grâce au soutien de l'État et de diverses ONG humanitaires nationales et internationales. Elles ont enduré des menaces de mort et de graves violations des droits humains de la part des groupes paramilitaires présents dans la région, qui les accusaient d'être des guérilleros.

Le 27 ou le 28 mai 1997, 30 à 40 hommes puissamment armés ont tué quatre personnes de la communauté de LLano Rico (municipalité de Ríosucio, département du Chocó), située à environ quarante-cinq minutes en voiture du camp de Pavarandó. On pense que les tueurs étaient des paramilitaires. Avant de repartir, ils ont déclaré qu'ils allaient au camp de Pavarandó parce que « là-bas, il y [avait] plein de guérilleros à tuer ». À la même époque, Amnesty International avait appris que les résidents de Pavarandó s'étaient plaints de la présence de paramilitaires en uniforme dans l'enceinte du camp, qui patrouillaient ouvertement avec des militaires censés protéger les communautés déplacées.

Le 19 octobre 1997, les personnes déplacées du camp de Pavarandó, soutenues par le diocèse d'Apartadó et l'ONG colombienne Centro de Investigación y Educación Popular (CINEP, Centre de recherche et d'éducation populaire), ont

déclaré qu'elles se regroupaient sous le nom de communauté pacifique San Francisco de Asís³¹. Peu de temps auparavant, les communautés déplacées avaient conclu avec le gouvernement des accords leur garantissant que les forces de sécurité assureraient leur protection dans les zones qu'elles allaient regagner. En affirmant ainsi leur neutralité, elles appelaient également les groupes armés à respecter les limites de leurs territoires et à ne pas y pénétrer. Cette neutralité déclarée et les accords conclus avec le gouvernement colombien ont redonné suffisamment confiance à la population déplacée pour prendre le chemin du retour, en commençant par une étape de réinstallation dans des camps regroupant plusieurs communautés originaires d'un même territoire ou de territoires voisins.

Entre novembre 1997 et août 1998, les personnes déplacées de Pavarandó ont commencé à se réinstaller à Villahermosa, Clavellino, Puerto Lleras, Nueva Esperanza, Caño Seco, Montaña, Domingodó et Buenavista.

À mesure que les communautés étaient de plus en plus nombreuses à prendre le chemin du retour, elles sont devenues la cible continue de graves violations des droits humains, le plus souvent perpétrées, semble-t-il, par les paramilitaires. En décembre 1997, les paramilitaires ont multiplié les homicides à l'encontre de membres de communautés situées à proximité de Pavarandó, tout en menaçant de lancer une attaque contre le camp lui-même.

Selon toute apparence, le 23 février 1998, les paramilitaires ont mis en place un poste de contrôle entre Pavarandó (situé dans le département d'Antioquia) et Llano Rico, dans le département voisin du Chocó, à une courte distance du camp. Il semble qu'un détachement militaire était basé non loin de là. À ce poste de contrôle, les paramilitaires ont intercepté un certain nombre de petits agriculteurs. Ramiro Mena, Clímaco Serpa, Jhon Jairo Tordecillas, Luz Stella Oquendo, Leyson Arturo Franco et Jorge Iván Franco, accusés d'être membres de la guérilla, ont été torturés puis tués, certains sous les yeux de leurs proches. Les autres paysans ont été relâchés plus tard, avec un avertissement à l'attention des communautés déplacées : « ... si nous voyons un déplacé par ici, pauvre de lui car nous le tuerons ». En dépit de ces menaces et des violations perpétrées à leur encontre, les communautés déplacées ont continué à regagner les terres qu'elles avaient fui.

Entre décembre 1998 et février 1999, le CINEP et la paroisse de Ríosucio ont aidé d'autres communautés déplacées de la

³¹. La communauté pacifique San Francisco de Asís regroupe 49 communautés déplacées qui vivaient dans les villages sur les rives des affluents et autres cours d'eau de l'Atrato (le Salaquí, le Truandó, le Quiparadó, le Chintadó, le Domingodó, le Curvaradó et le Jiguiamiandó). Ces communautés sont : Grito, Corobosal, Nueva Esperanza, Truandó Medio, Pueblo Nuevo II, Pavas, Villahermosa, Caño Seco, Salaquí, Villa Flor Remacho, Pueblo Nuevo, Guamal, Mesopotamia, Camelia, La Nueva, Bracito, Agua Dulce, Canapó, Buenavista, Playa Bonita, Santa Rosa, Montaña, Clavellino, Apartadocito, Laguna, Santa Fe, No Hay Como Dios, Apartadó, Caño Seco II, Andalucía, Taparal, Vergel, Limón, Quiparadó, La Madre, Nuevo Horizonte, Chintadó Medio, Platanillo, San José, Urada, Jengadó Medio, Chicaco, Urama, Domingodó, Vigía de Curvaradó, Tortuga, Dos Bocas, Costa de Oro et Arenal.

région à se déclarer communautés pacifiques. C'est ainsi qu'ont été formées, entre autres, les communautés pacifiques Natividad de María, Nuestra Señora del Carmen (qui regroupe les communautés des rives du Salaquí) et La Cuenca Ancestral del Río Jiguiamiandó (également appelée La Grande).

La communauté pacifique Natividad de María regroupe 105 familles qui forment les communautés de Curvaradó, Dispensa Media et Dispensa Alta. La plupart ont fui en avril 1998 parce qu'elles craignaient une attaque des FARC et se sont réfugiées dans la ville de Ríosucio. Apparemment, elles sont revenues une première fois lorsque les forces de sécurité ont installé une base dans la région, en août 1998, mais ont de nouveau fui à Ríosucio lorsque la base a été supprimée au mois de novembre suivant. Les membres de Natividad de María se sont déclarés communauté pacifique le 4 décembre 1998 et ont regagné leurs terres le 19 décembre.

La communauté pacifique Nuestra Señora del Carmen regroupe environ 250 familles des communautés de Tamboral, Salaquicito, Playa Bonita, Caño Seco II, Coco-Arenal, Quiparadó-Platanillo, Truandó Medio et Pedeguita, installées dans le bassin de la rivière Salaquí et sur les rives de l'Atrato. Une partie des habitants de ces communautés ont fui vers la municipalité de Mutatá en mars 1997 et ont vécu à Pavarandó avant de se joindre à la communauté pacifique San Francisco de Asís. La majorité des familles restantes ont fui à Ríosucio, où elles ont formé la communauté pacifique Nuestra Señora del Carmen le 14 février 1999 ; elles ont commencé à regagner leurs terres en mars suivant.

La poursuite des attaques

À la suite de l'offensive militaire et paramilitaire lancée en 1996-97 dans la municipalité de Ríosucio (voir plus haut), les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires ont conservé un contrôle ferme sur le tronçon de l'Atrato qui traverse cette municipalité, tandis que ses affluents restaient aux mains des FARC et de quelques unités de l'ELN. Or, la plupart des camps de réinstallation sont situés au bord de ces affluents. En conséquence, même si les communautés ont insisté pour que les parties au conflit respectent leurs droits en tant que population civile et se sont engagées à ne fournir aucun soutien logistique ou tactique aux belligérants, les membres des communautés pacifiques sont souvent catalogués comme éléments subversifs. L'armée et ses alliés paramilitaires considèrent qu'ils peuvent fournir un soutien logistique à la guérilla et la renseigner. Depuis le retour des communautés déplacées, le personnel des postes de contrôle militaires mis en place à la périphérie de la ville de Ríosucio limite sévèrement la quantité de carburant ou d'autres produits essentiels transportés par les membres des communautés, sous prétexte que ce ravitaillement peut être destiné aux forces de la guérilla.

En avril 1999, une offensive paramilitaire contre la communauté pacifique San Francisco de Asís a cristallisé ces accusations et cette profonde méfiance à l'égard des

communautés réinstallées.

Le 7 avril, un groupe de 300 à 600 paramilitaires a attaqué les communautés réinstallées à Villahermosa et à Caño Seco, ainsi qu'une communauté voisine, Arenal. Toutes trois font partie de la communauté pacifique San Francisco de Asís. Selon toute apparence, une partie au moins des attaquants étaient venus du département d'Antioquia, traversant le golfe de l'Urabá puis descendant l'Atrato vers le sud, sans être nullement inquiétés alors que cette région est fortement militarisée. Trois personnes – Victor Girón, Belarmino Salas et Macario Córdoba – ont été tuées à Caño Seco. À Arenal, les paramilitaires ont tué Jorge Ramos et son fils de six ans, et blessé une autre personne.

À Villahermosa, les paramilitaires ont enlevé José Angel Cárdenas, Jorge Enrique Murillo et Luis Felipe Lamberti, dont les corps ont été retrouvés le lendemain à proximité du hameau ; ils présentaient des traces de torture. Trois autres hommes – Jesús Arias, Jorge Correa et Floriberto Hurtado – ont également été enlevés à Villahermosa. Leurs corps ont été retrouvés le 9 avril dans les environs. Il semble qu'eux aussi avaient été torturés avant d'être exécutés. José Angel Cárdenas était un dirigeant de la communauté de Villahermosa. Jorge Enrique Murillo et Luis Felipe Lamberti étaient sur le point de se joindre à la communauté pacifique San Francisco de Asís. Au moins 12 personnes ont été tuées au cours du raid paramilitaire.

Sept autres dirigeants associatifs de Villahermosa et de Caño Seco ont été emmenés par les paramilitaires dans le département de Córdoba. À la suite d'un mouvement de protestations au niveau national et international, ils ont été relâchés et remis à une commission formée de dignitaires de l'Église catholique, le 20 avril.

Les paroisses et organisations qui soutiennent les communautés déplacées ont vivement condamné les agressions et les massacres perpétrés à leur rencontre par les forces paramilitaires, ainsi que les tentatives des FARC pour s'infiltrer parmi leurs membres.

Craignant de nouvelles violences, plusieurs centaines de membres de la communauté pacifique San Francisco de Asís ont fui à Ríosucio, où ils se sont réfugiés pendant plusieurs semaines dans l'église. La plupart d'entre eux ont fini par regagner leurs villages.

Dans les mois suivant cette série d'homicides, des rumeurs ont circulé dans la région, laissant entendre que les membres de San Francisco de Asís continuaient d'être agressés ou menacés de mort par les paramilitaires. Il semble que cela ait conduit un certain nombre d'entre eux à quitter la communauté pour aller s'installer à Ríosucio ou dans d'autres régions du pays.

En même temps, les membres de San Francisco de Asís subissaient des pressions de la part de la guérilla active dans la région, qui acceptait difficilement que les communautés civiles veuillent rester en marge du conflit.

Dans les mois qui ont suivi l'offensive paramilitaire, plusieurs membres de communautés pacifiques ont été tués par les FARC, qui les soupçonnaient de collaborer avec les paramilitaires ou les forces de sécurité.

Le 1er mai 1999, par exemple, José Ramírez, membre de la communauté pacifique Nuestra Señora del Carmen, aurait été enlevé puis exécuté par des combattants des FARC au bord du Truandó. Le 10 mai, ce fut au tour d'Abraham Ramírez, réinstallé à La Nueva, d'être tué par les FARC.

Le 22 septembre, des combattants des FARC ont semble-t-il arrêté trois membres de la communauté de San Francisco de Asís, près de Villahermosa. Ils les ont obligés à s'allonger par terre, puis ont abattu l'un d'eux, Arnulfo Torres. Le lendemain, les guérilleros sont allés chez un homme appelé José, qui habitait près de Villahermosa. Après l'avoir ligoté, ils ont ordonné à son fils, âgé de quatorze ans, d'aller à Villahermosa et de dire à la communauté réinstallée à cet endroit qu'ils allaient tuer son père. Des membres de la communauté ont retrouvé le corps de José dans l'après-midi.

Le 27 septembre, Alejandro Palacio se reposait en compagnie d'autres personnes réinstallées à Nueva Esperanza, lorsque des combattants des FARC l'ont enlevé puis tué. Il semble qu'ils l'accusaient d'avoir des liens avec les paramilitaires.

Malgré les attaques et les menaces dont ils sont victimes de la part des groupes armés d'opposition et des paramilitaires alliés aux forces de sécurité, les membres de San Francisco de Asís et des autres communautés pacifiques de la région restent déterminés à rentrer chez eux. Le 23 octobre, deux ans après sa création, la communauté de San Francisco de Asís a publiquement réitéré son engagement en tant que communauté pacifique.

Les menaces et les violations des droits humains n'ont pas cessé pour autant. Un document des services de renseignements militaires rendu public en janvier 2000 accuse un certain nombre de communautés de servir de bases opérationnelles aux groupes armés d'opposition. Caño Seco, Villahermosa, Clavellino, Domingodó, La Marina, Montañó et la communauté pacifique de Nuestra Señora del Carmen sont toutes citées dans ce rapport. Ces accusations infondées ont exposé les communautés pacifiques de San Francisco de Asís, de Nuestra Señora del Carmen et de Natividad de María à de nouvelles attaques. Des informations parvenues à Amnesty International en février 2000 signalent qu'au cours des mois précédents, les paramilitaires ont mis en place de nombreux postes de contrôle le long de l'Atrato à la hauteur de Ríosucio, alors que de nombreux effectifs de l'armée colombienne étaient toujours présents dans la ville. Il semble qu'aux postes de contrôle, les paramilitaires confisquaient les vivres, les outils et le carburant des communautés, qui les avaient parfois reçus d'organismes humanitaires nationaux ou internationaux.

Le 12 février 2000, des combattants de la guérilla ont traversé le camp de réinstallation de Villahermosa, manifestant par là

leur indifférence totale aux appels des communautés, qui demandent continuellement aux parties au conflit de ne pas pénétrer sur leurs terres.

Le 18 février, Eusebio Perea, membre de la communauté pacifique de San Francisco de Asís réinstallé à Clavellino, aurait été enlevé puis tué par des paramilitaires alors qu'il naviguait sur le Truandó en direction du camp.

Résister aux déplacements massifs de population : le cas des communautés du Medio Atrato

La région du Medio Atrato correspond à la partie du fleuve Atrato qui va de Vigía de Curvaradó, au nord (au sud de la municipalité de Ríosucio), jusqu'aux communautés installées au sud de Quibdó, capitale du Chocó. Elle comprend à la fois des municipalités du département du Chocó et de celui d'Antioquia. Ses quelque 45 000 habitants sont en majorité des Afro-Colombiens, représentés par l'Asociación Campesina Integral del Atrato (ACIA, Association des paysans unis de l'Atrato). L'ACIA regroupe environ 120 consejos comunitarios (conseils communautaires). Elle a été fondée dans les années 80 et officiellement reconnue en 1987 pour permettre aux communautés afro-colombiennes du Medio Atrato de faire respecter leurs droits culturels, sociaux et politiques, ainsi que leur droit à la terre.

Pendant plusieurs années, les FARC et l'ELN ont maintenu plusieurs fronts dans le Medio Atrato, mais à la suite des offensives conjointes de l'armée et des paramilitaires, en 1996 et 1997, le conflit s'est intensifié dans la région.

En décembre 1997, l'ACIA a obtenu la propriété collective de près de 700 000 hectares, sur les 800 000 que compte le Medio Atrato. Cependant, avant l'octroi du titre de propriété, des offensives paramilitaires de grande ampleur ont menacé de faire fuir la population et de compromettre les efforts de l'ACIA pour obtenir les terres. En janvier 1997, le Bloque Urabá - Autodefensas Campesinas del Atrato (Bloc Urabá - Milices paysannes d'autodéfense de l'Atrato), groupe paramilitaire rattaché aux ACCU, a publié une déclaration dont il ressort clairement que l'intention des paramilitaires est de s'assurer le contrôle des terres fertiles de la région.

Évoquant la pauvreté et l'absence d'infrastructure qui caractérisent le Medio Atrato, le rapport affirme que « la façon la plus viable de remédier à ces problèmes est d'encourager les investissements dans l'élevage ou l'agro-industrie, et obtenir ainsi une plus grande stabilité économique et améliorer l'emploi et les revenus. Mais la présence de la guérilla fait peur aux investisseurs... »

Le 22 mai 1997, plus de 100 paramilitaires ont fait irruption dans le village de Vigía del Fuerte (département d'Antioquia), en tirant des coups de feu en l'air. Selon toute apparence, la police locale n'a rien fait pour les arrêter. Affirmant être membres des ACCU, les paramilitaires ont contraint les villageois à se rassembler. Ils leur ont ensuite déclaré qu'ils possédaient une liste de personnes soupçonnées d'allégeance à la guérilla et qu'ils leur

laissaient une chance de se rendre. Après ce rassemblement, les paramilitaires ont ouvertement patrouillé dans le village en compagnie de policiers locaux.

~~Violations des droits humains perpétrées dans la région~~
L'armée aurait accosté à Vigía del Fuerte. Après avoir débarqué, les soldats ont patrouillé dans le village pendant deux heures. C'est à ce moment-là que le père des paramilitaires a été tué. Les jours qui ont suivi le raid des paramilitaires, de nombreuses violations des droits humains ont été perpétrées à Vigía del Fuerte et dans d'autres villages du Medio Atrato.

Les paramilitaires ont mis en place des postes de contrôle fluviaux bloquant les accès à la rivière Bojayá et aux villages de Vigía del Fuerte et de Bellavista, ainsi qu'en différents endroits le long de l'Atrato. Ils ont commencé à limiter sévèrement les quantités de nourriture et de carburant transportées par la population locale, accusant celle-ci d'approvisionner la guérilla.

Lorsque les paramilitaires ont commencé leurs raids contre Vigía del Fuerte, les combattants de la guérilla ont répliqué en tuant au moins six personnes qu'ils accusaient de collaborer avec les paramilitaires et l'armée. Ces meurtres ont eu lieu dans la municipalité de Murindó (département d'Antioquia) et dans le village de Montaña (municipalité de Ríosucio). Les guérilleros auraient averti les villageois de ne pas dénoncer les meurtres sous peine de représailles.

Déplacements forcés de communautés indigènes

Les communautés afro-colombiennes du Medio Atrato ne sont pas les seules à avoir vu leur sécurité se dégrader avec l'intensification du conflit. À mesure que les paramilitaires consolidaient leur contrôle sur la région, les communautés indigènes, qui représentent environ 20 p. cent de la population du Chocó, sont également devenues la cible de violences de plus en plus fréquentes.

Le 28 mai 1998, des paramilitaires ont attaqué la communauté d'El Bartolo, dans la municipalité de Murindó (département d'Antioquia). Pendant toute la semaine suivante, des combats acharnés ont opposé les paramilitaires et la guérilla dans les environs, ce qui a incité une bonne partie des habitants à chercher refuge dans le village de La Isla. Quelque 200 membres de la communauté indigène embera de Guaguas ont également fui vers La Isla à cause des combats. Plusieurs personnes ont été portées manquantes dans les jours suivant le raid paramilitaire ; on pense qu'elles ont « disparu ». Ce fut notamment le cas de Casilda Sapia, Fidel Pernía, Alirio Sapia, Jesús Majoré, Albeiro Jumí, Atencio Sinigüí, Trina Carupia, Francia Carupia, Celia Pipicay et Reiniero Sapia. Plusieurs membres de la communauté indigène embera de La Isla auraient également disparu ; il s'agit de Gloria Domicó, Carlos Domicó, Olga Domicó, Emiro Domicó, Evelio Bailarín, Belarmina Bailarín, Lina Domicó, Emilio Bailarín et Gilma Domicó. Le jour du raid, un habitant de La Isla, Otoniel Bailarín, aurait été tué

par les paramilitaires alors qu'il traversait El Bartolo pour se rendre à Murindó. Le chef de la communauté indigène embera de La Isla aurait signalé à l'époque qu'au moins 300 personnes étaient venues se réfugier dans son village.

Le 11 juin 1998, 10 membres d'un groupe paramilitaire sont arrivés à El Diez, située dans le village de Sabaleta (municipalité d'El Carmen de Atrato, département du Chocó), et ont commencé à tirer aveuglément, tuant deux personnes. Ils ont ensuite déclaré aux 350 habitants que s'ils ne partaient pas dans les vingt-quatre heures, ils seraient tués et leurs maisons bombardées, de même que les montagnes alentour.

Ce même groupe paramilitaire aurait menacé d'autres membres de communautés indigènes voisines, les accusant d'être des sympathisants de la guérilla. Selon toute apparence, l'armée colombienne savait où se trouvait la base des paramilitaires, dans un endroit connu sous le nom d'Alto El Veinte, mais elle s'est abstenue d'intervenir. À l'époque, un détachement du bataillon Nutibara, rattaché à la 4e brigade, était cantonné à une vingtaine de kilomètres de la communauté.

Le 13 juin 1998, lors d'une réunion avec des représentants de l'Organización Indígena Regional Embera Wounaan (OREWA, Organisation indigène régionale des Embera Wounaan)³² et le maire d'El Carmen de Atrato, un capitaine de l'armée a déclaré que des groupes paramilitaires sévissaient bel et bien dans la région mais que les militaires n'avaient pas la capacité d'intervenir.

Plus tard ce même jour, selon des témoins, un groupe de 50 paramilitaires qui allaient en direction de Sabaleta ont enlevé **Samuel Velásquez et Carlos Alberto Tanugama**, membres de la communauté indigène qui vit à cet endroit. Les corps des deux hommes ont été retrouvés dans la matinée du 14 juin, sur la route qui va d'El Carmen de Atrato à Quibdó, la capitale départementale. Suite à ces homicides, quelque 200 membres de la communauté indigène de Sabaleta ont fui vers la localité principale de la municipalité, El Carmen de Atrato. Ces personnes déplacées ont regagné leurs terres à la fin de l'année et ont dénoncé le déplacement forcé dont elles avaient été victimes, affirmant qu'il visait à les priver de leurs terres.

Selon l'OREWA, le problème du déplacement forcé des communautés indigènes de la région est souvent méconnu, du fait qu'un grand nombre des indigènes se réfugient dans d'autres communautés plutôt que dans les villes.

De graves conséquences

Depuis l'offensive de grande ampleur lancée par les paramilitaires dans la région du Medio Atrato en 1997, les communautés civiles sont constamment exposées à des menaces, à de graves violations des droits humains et à des infractions au droit international humanitaire. Ces actes sont commis par

³². L'OREWA représente les communautés indigènes embera, wounaan, katío, tule et chami du département du Chocó.

toutes les parties au conflit. Depuis 1997, les membres de l'ACIA n'ont pas seulement vu leurs droits bafoués par les paramilitaires ; en certaines occasions, ils ont également été accusés par la guérilla de collaborer avec les paramilitaires. Les guérilleros actifs dans la région ont tué de manière délibérée et arbitraire des personnes qu'ils soupçonnaient d'allégeance aux forces de sécurité ou à leurs alliés paramilitaires. Ils se sont aussi rendus responsables de nombreux enlèvements et arrestations arbitraires.

Le 25 juin 1999, par exemple, des membres du front « El Boche » de l'ELN auraient enlevé Fiorentino Bejarano Mena, un petit agriculteur et père de sept enfants, qu'ils accusaient d'être un agent à la solde des ACCU. Le corps de cet homme a été retrouvé plus tard au sud du village de San Miguel ; il avait été abattu d'une balle dans la tête.

Le diocèse de Quibdó et l'ACIA ont dénoncé le fait que ces dernières années, les communautés civiles étaient de plus en plus menacées, à la fois par les para-militaires et par la guérilla. Les deux parties au conflit ont restreint l'approvisionnement des civils en produits de première nécessité et leur ont souvent volé des moteurs hors-bord, des médicaments, du carburant ou d'autres marchandises. Il semble que ces pratiques aient eu de graves conséquences sur l'économie de la région. Le diocèse de Quibdó a donné l'alerte, signalant que tout au long de mai, juin et juillet 1999, les belligérants avaient volé à maintes reprises des provisions que les communautés civiles acheminaient par voie fluviale.

Le 29 juillet 1999, le diocèse a déclaré ce qui suit : « Les agressions sont perpétrées en différents endroits, par différents acteurs comme le 34e front des FARC, le front "El Boche" de l'ELN, les paramilitaires des ACCU et des groupes non identifiés [...] La situation est devenue si grave que presque personne n'ose transporter des marchandises ou des vivres sur l'Atrato entre Quibdó et Vigía del Fuerte ».

Ce blocus économique risque d'obliger les petits agriculteurs de la région à partir. Pour pallier les conséquences les plus graves du blocus, les communautés ont fait en sorte que les ravitaillements soient livrés au réseau de magasins communautaires³³ qui couvre toute la région. Cela n'a toutefois pas arrêté pour autant les paramilitaires : le 27 juillet 1999, ils ont empêché une livraison au magasin communautaire de Buchadó, qui était effectuée dans le cadre de programmes humanitaires mis en œuvre par le diocèse de Quibdó et les ONG œuvrant dans la

³³. Le réseau de magasins communautaires (appelés « *tiendas comunitarias* ») a été mis en place dans les années 80 pour contrôler les prix des denrées alimentaires de base et autres produits de première nécessité. Lorsque le conflit dans le Medio Atrato s'est intensifié, ce réseau a permis aux communautés de la région de résister au blocus économique exercé par les paramilitaires et la guérilla. À partir de mai 1997, les paramilitaires ont commencé à limiter la quantité de nourriture pouvant être transportée par les petits agriculteurs. À partir d'août 1998, la guérilla a commencé à attaquer les bateaux qui transportaient des vivres et d'autres produits sur l'Atrato, afin de leur voler leur cargaison. De nombreux magasins individuels ayant été contraints de fermer, les communautés locales, privées de leur source de ravitaillement en produits de première nécessité, ont demandé au diocèse de Quibdó de les aider à développer le réseau de magasins communautaires.

région. Les paramilitaires ont affirmé que le ravitaillement était destiné à la guérilla. Le diocèse de Quibdó a réagi en déclarant : « Si les ACCU continuent d'agir de cette manière irrationnelle et aberrante, les 45 000 habitants du Medio Atrato seront privés de leur dernière possibilité de ravitaillement, ce qui provoquera inévitablement leur déplacement en masse vers Quibdó dans les prochains jours ».

Pour contribuer à ce que les communautés du Medio Atrato puissent continuer à être ravitaillées sans entraves, des représentants du diocèse de Quibdó, de l'ACIA et d'ONG nationales et internationales ont accompagné, du 11 au 15 août 1999, un chargement de vivres acheminé par bateau de Quibdó aux magasins communautaires de la région. Au cours du trajet, le bateau a été arrêté à trois reprises, une fois par les FARC et deux fois par les ACCU, qui ont déclaré qu'il devrait passer dorénavant par le poste de contrôle à chaque voyage. À un poste paramilitaire mis en place le 14 août à l'embouchure de la rivière Murri, des petits agriculteurs ont été informés qu'ils étaient autorisés à transporter des vivres pour une valeur maximale de 50 000 pesos colombiens (environ 26 euros). Pour le diocèse de Quibdó, cela annonçait un renforcement du blocus économique. C'est pourquoi, à partir d'août 1999, il a continué à escorter chaque mois les vivres livrés par bateau aux magasins communautaires du réseau, avec l'aide d'ONG nationales et internationales.

Canto a la Vida

*Nosotros los atrateños
Vivimos atormentados,
Porque esta violencia
A muchos a desplazado*

*Chorus: La vida es un regalo
Que hay que cuidar
Defendiendo el territorio
Lo vamo' a lograr.*

*La violencia en nuestro pueblo
Es caso de destrucción,
Los violentos aquí llegaron
Sembrando en todos horror.*

Chorus.

La situación es muy dura,
A Dios claman estos pueblos
Porque unos roban mercado
Otros le imponen el bloqueo .
... .

Extraits d'une chanson écrite par les com-munautés du Medio Atrato sur leur lutte pour défendre leur vie et sur les épreuves qu'elles endurent à

Si les paramilitaires ont réussi à accroître leur contrôle sur la région, c'est grâce à leur solide alliance avec les forces de sécurité. D'après les informations dont dispose Amnesty International, les paramilitaires ne se contentaient pas d'être continuellement présents à Vigía del Fuerte ; depuis leur raid de mai 1997 et jusqu'en février 2000, ils ont aussi maintenu en permanence un poste de contrôle fluvial situé à environ un kilomètre du poste de police local, en direction de Bellavista. Bien que leurs agissements dans le Medio Atrato aient été dénoncés à maintes reprises aux autorités colombiennes, les paramilitaires ont pu conserver ce poste de contrôle en toute liberté jusqu'en février 2000. Ce mois-là, la police serait enfin intervenue pour les chasser de Vigía del Fuerte, mais cela ne les a pas empêchés de poursuivre leurs activités dans la région. En juillet 1999, les autorités policières du département du Chocó auraient reconnu qu'elles avaient été informées de l'existence du poste de contrôle paramilitaire mais qu'elles n'avaient pu prendre aucune mesure efficace, faute de moyens.

Menaces et violations à l'encontre de ceux qui défendent les droits humains

Le diocèse de Quibdó et les ONG nationales et internationales qui travaillent dans la région ont souvent dénoncé les violences commises par les groupes armés d'opposition et par les paramilitaires soutenus par l'armée. Ces mêmes organismes ont aussi aidé les communautés civiles à résister au déplacement forcé. Ces actions leur ont valu de devenir à leur tour la cible d'attaques, d'autant que les paramilitaires faisaient apparemment circuler le bruit que les activités des ONG en faveur des communautés du Medio Atrato visaient en fait à aider la guérilla.

C'est ainsi que le 18 novembre 1999, une vedette très puissante conduite par des paramilitaires a délibérément heurté puis coulé

un bateau à bord duquel se trouvait une commission d'aide humanitaire. L'attaque, qui s'est produite sur l'Atrato à la hauteur du village de Las Mercedes, a fait deux morts : Iñigo Eguiluz, ressortissant espagnol travaillant pour l'ONG d'aide humanitaire Paz y Tercer Mundo (Paix et tiers-monde) et Jorge Luis Mazo, prêtre catholique de nationalité colombienne qui appartenait au diocèse de Quibdó. La commission revenait d'une visite aux communautés locales, effectuée dans le cadre d'un programme d'aide humanitaire soutenu par l'ECHO (Office humanitaire de la Commission européenne). Selon les informations reçues par Amnesty International, la vedette avait été volée plus de deux ans auparavant par les paramilitaires, qui s'en servaient néanmoins en toute impunité pour surveiller la circulation fluviale et opérer des contrôles illégaux. La police et les forces armées ont été informées à maintes reprises de ces agissements, mais elles n'ont pris aucune mesure pour saisir la vedette ou arrêter les paramilitaires en cause.

Le 24 novembre, suite aux nombreuses pressions de la communauté nationale et internationale, neuf paramilitaires ont été arrêtés près de Las Mercedes pour leur rôle présumé dans la mort d'Iñigo Eguiluz et du père Jorge Luis Mazo. Selon toute apparence, les repréailles ne se sont pas fait attendre : quelques jours plus tard, le 28 novembre, des paramilitaires sont arrivés à Las Mercedes et ont menacé les habitants de les tuer s'ils ne quittaient pas les lieux. Quelque 500 personnes ont pris la fuite vers Quibdó³⁴ Le même jour, les autorités policières et militaires régionales auraient été informées de ces menaces, sans pour autant intervenir. La communauté de Las Mercedes, installée au bord de l'Atrato, se trouve pourtant à moins d'une demi-heure en hors-bord des bases des forces de sécurité à Quibdó.

Le 30 novembre, un commandant des AUC, Carlos Castaño, a adressé à l'évêque du diocèse de Quibdó une lettre dans laquelle il affirmait que le drame du 18 novembre était un accident, la vedette paramilitaire ayant – selon lui – percuté par mégarde le bateau de la commission d'aide humanitaire. Il semblait confirmer dans cette lettre l'existence d'une base paramilitaire à Vigía del Fuerte ; en effet, d'après ses dires, les paramilitaires transportaient « des vivres pour les ACCU entre Quibdó et Vigía del Fuerte ».

L'évêque de Quibdó a répondu le même jour, en soulignant cette reconnaissance manifeste : « Tout d'abord, nous sommes contents que votre lettre confirme publiquement l'existence

³⁴. Amnesty International a appris par la suite que 217 personnes appartenant à 67 familles de Las Mercedes avaient décidé de regagner leur communauté le 16 février 2000, malgré le fait que les paramilitaires étaient toujours présents dans les environs.

d'une base paramilitaire dans le village de Vigía del Fuerte, un fait qui a toujours été nié par les autorités civiles et militaires ».

L'évêque a rejeté l'affirmation du commandant paramilitaire, selon laquelle la mort d'Iñigo Eguiluz et du père Jorge Luis Mazo avait été accidentelle. Il a fait observer que Paz y Tercer Mundo avait déjà été la cible d'accusations de la part des paramilitaires actifs dans la région : « Les activités [de l'ONG] ont déjà provoqué des commentaires dangereux de la part des milices d'autodéfense, qui ont fait courir le bruit que [ses] bateaux ravitaillaient la guérilla par le biais des magasins communautaires ». Auparavant déjà, le diocèse de Quibdó et celui d'Apartadó avaient condamné les accusations proférées par les paramilitaires contre toutes les organisations humanitaires actives dans la région, déclarant qu'elles mettaient en danger le personnel de ces organisations.

Préparer un retour sans danger

Même si un grand nombre des habitants du Medio Atrato ont résisté aux déplacements forcés et ont réussi à rester dans leurs villages, d'autres ont été contraints de se réfugier dans des communautés voisines ou à Quibdó, où une grande partie de la population du Bajo Atrato a également fui ces dernières années. Plus de 6 000 personnes déplacées vivent dans les bidonvilles et dans le complexe sportif (le Coliseo) de Quibdó. Pendant leur séjour dans la ville (qui a duré plus de deux ans pour beaucoup), les personnes déplacées ont réclamé aux autorités colombiennes une série de garanties concernant leur sécurité et leur protection une fois rentrées chez elles. Entre autres revendications, les candidats au retour appellent les parties au conflit à ne pas pénétrer dans leurs communautés et réclament un dédommagement pour le déplacement forcé qu'ils ont subi. Ils exigent également que les responsables présumés de violations des droits humains et d'infractions au droit international humanitaire soient traduits en justice.

À l'instar des communautés déplacées d'autres régions, les habitants du Medio Atrato ont prévu de se regrouper d'abord dans des camps de réinstallation, qui sont au nombre de quatre au moins : Carillo, situé dans le nord, au bord du tronçon de l'Atrato appelé Brazo de Montaña, Boca de Napipí, Boca de Opogadó et Mesopotamia, également dans le nord de la région. Le passage par les camps de réinstallation vise à permettre aux personnes déplacées de rentrer d'abord toutes ensemble dans leur région, puis de regagner chacune sa communauté lorsque les conditions de sécurité sembleront favorables. Le 16 mars 2000,

85 personnes déplacées qui s'étaient réfugiées dans des communautés voisines sont revenues s'installer à Mesopotamia.

Les revendications des personnes déplacées sont semblables à celles des communautés qui ont résisté aux déplacements forcés. Les habitants du Medio Atrato demandent que des mesures soient prises en vue de démanteler les groupes paramilitaires et que des enquêtes soient conduites sur les liens étroits qui unissent ces groupes aux forces de sécurité déployées dans la région. Ils demandent aussi à toutes les parties au conflit de ne pas mêler la population civile aux hostilités et de s'abstenir de pénétrer sur les territoires communautaires. De leur côté, les organisations indigènes ont condamné le fait que les forces de sécurité et les groupes paramilitaires ne respectaient pas la neutralité de leurs territoires ainsi que les tentatives de la guérilla de faire participer les communautés indigènes au conflit. Elles aussi ont réclamé l'ouverture d'enquêtes sur les violations des droits humains et les infractions au droit humanitaire international qui ont été commises.

L'inertie des forces de sécurité face aux agissements des groupes paramilitaires

Bien que les communautés civiles, des dignitaires de l'Église, des organisations nationales et internationales de défense des droits humains et des organismes internationaux comme les Nations unies aient dénoncé à de multiples reprises la présence de groupes paramilitaires dans la région, les autorités n'ont pris à ce jour aucune mesure efficace pour remédier à cette situation. Même si elles ont arrêté plusieurs paramilitaires à Las Mercedes à la suite du meurtre d'Iñigo Equiluz et du père Jorge Luis Mazo, elles n'ont ensuite rien fait lorsque d'autres paramilitaires sont venus menacer la communauté. D'après les informations parvenues à Amnesty International, le commandant du bataillon Manosalva Florez de la 4e brigade de l'armée a déclaré aux représentants d'une commission de défense des droits humains que les forces de sécurité avaient arrêté quatre paramilitaires entre le 23 octobre 1998 et juillet 1999, et démantelé la base paramilitaire d'El Dieciocho, qui avait vraisemblablement été utilisée par le groupe paramilitaire impliqué dans le raid contre les communautés de Sabaleta. Néanmoins, vu le grand nombre de paramilitaires qui continuent d'opérer en toute impunité dans la région du Medio Atrato, on est porté à penser que ces quelques mesures prises à leur encontre visaient uniquement à apaiser l'opinion publique.

Attaque des FARC contre Vigía del Fuerte

Le 25 mars 2000, les combattants des FARC ont attaqué les

communautés de Vigía del Fuerte et de Bellavista. Plus de 20 policiers ont été tués à Vigía del Fuerte, de même que neuf civils, dont une femme et ses deux enfants en bas âge. Cette attaque a mis davantage en lumière l'insécurité dans laquelle vit la population civile de la région, et fait comprendre combien il est important d'obliger toutes les parties au conflit à respecter les principes du droit international humanitaire.

Le soutien très limité du gouvernement colombien

La loi n° 387 de 1997 dispose qu'il incombe au gouvernement colombien d'empêcher les déplacements forcés et de protéger les personnes déplacées. Or, malgré cette loi, un nombre croissant de personnes sont contraintes d'abandonner leurs maisons et leurs terres pour vivre dans un climat de menaces permanentes. Francis Deng, représentant du secrétaire général des Nations unies chargé de la question des personnes déplacées dans leur propre pays, a fait observer ce qui suit : « Depuis ma première visite en Colombie en 1994, le gouvernement a adopté une loi et mis en place des structures institutionnelles visant à aider les personnes déplacées. Mais la législation n'est pas appliquée, les personnes déplacées sont peu protégées, voire pas du tout, et on estime qu'en 1997, 20 p. cent d'entre elles seulement ont reçu une assistance sous forme de vivres, d'hébergement et de soins médicaux. Seuls 15 p. cent des enfants déplacés seraient scolarisés, et l'une des raisons est que les parents ne sont pas informés et ne peuvent pas payer les livres scolaires et les uniformes

³⁵. » Dans son rapport intitulé *Déplacements de population : mission de suivi en Colombie*

³⁶, Francis Deng constate que seuls 20 p. cent des enfants déplacés ont accès à une assistance médicale.

Le fait que les communautés dont nous avons décrit la situation continuent d'être exposées à des menaces et à de graves atteintes aux droits humains ou violations du droit international humanitaire de la part de toutes les parties au conflit montre que le gouvernement colombien n'a pas su protéger les personnes déplacées. Tout en reconnaissant que le gouvernement assume davantage ses obligations à l'égard des populations déplacées, Francis Deng souligne dans son rapport : « L'augmentation continue du nombre de personnes déplacées montre à l'envi que les efforts entrepris pour protéger la population contre le déplacement arbi-traire sont insuffisants

³⁷. »

³⁵. Francis M. Deng, *Don't Overlook Colombia's Humanitarian Crisis* [N'ignorons pas la crise humanitaire en Colombie], in *Christian Science Monitor*, 6 octobre 1999.

³⁶. Doc. ONU E/CN.4/2000/83/Add.1, op. cit.

³⁷. Ibid.

Dans un document qui expose sa stratégie en matière de déplacements internes de population, le gouvernement colombien reconnaît combien il est important de protéger les droits fondamentaux des personnes déplacées : « *La protection des droits humains et le renforcement du capital social dans les zones où résident les personnes déplacées, qu'il s'agisse d'un séjour temporaire pendant qu'elles sont assistées, ou plus permanent, [...] seront des éléments clés de la politique [à suivre en ce qui concerne les personnes déplacées].* » À cette fin, le gouvernement prévoit de déployer « *des responsables chargés de la protection des droits humains dans chaque zone où vont s'installer des personnes déplacées* » ; cette mesure semble satisfaire les revendications de certaines communautés déplacées qui réclament, pour assurer leur sécurité, la présence non armée d'agents d'organes civils de l'État chargés de l'application des lois. Le document du gouvernement constate par ailleurs que « *la présence physique de membres de la communauté internationale contribue à dissuader les combattants de perpétrer des actes de violence contre la population civile* » et appelle par conséquent la communauté internationale à se mobiliser « *pour soutenir les droits humains sur le terrain, en assurant une présence physique et une assistance technique dans les zones de réinstallation, dans les communautés pacifiques où les personnes déplacées vont rebâtir leur vie* »

³⁸. » Amnesty International reconnaît l'importance du rôle joué par un certain nombre d'ONG internationales, qui fournissent une assistance humanitaire et une aide au développement, ainsi que leur présence, à plusieurs communautés déplacées ; elle craint cependant qu'en demandant une intervention internationale accrue auprès de ces communautés, le gouvernement colombien ne se soustraie à son obligation de veiller lui-même à leur sécurité, protection qu'il peut assurer par exemple en mettant en œuvre les recommandations formulées plus loin.

À la connaissance d'Amnesty International, hormis l'arrestation d'un certain nombre de paramilitaires dans la municipalité de Dabeiba et dans le Medio Atrato (voir plus haut), les autorités n'ont fait aucun autre progrès dans leurs enquêtes sur les événements qui ont provoqué des déplacements forcés de population dans les régions étudiées ici. Les quelques mesures prises à l'encontre des groupes paramilitaires n'ont pas été

³⁸. *Internally Displaced Population in Colombia. A Strategic Vision for International Support* [Les déplacements internes de population en Colombie : une vision stratégique pour l'aide internationale], bureau du président de la République, Red de Solidaridad Social [Réseau de solidarité sociale] (document non daté reçu en mars 2000).

suffisantes pour empêcher ces derniers de poursuivre leur avancée dans ces régions, en bafouant au passage les droits humains de la population locale. De même, l'Organisation n'a reçu aucune information sur la progression des informations judiciaires relatives aux nombreuses et graves atteintes aux droits humains et infractions au droit international humanitaire dénoncées dans le présent document, et qui sont imputées, selon le cas, aux paramilitaires ou aux groupes armés d'opposition.

Amnesty International est également préoccupée par le fait que le gouvernement colombien n'a pas réagi aux déclarations des forces de sécurité, qui accusent publiquement les communautés pacifiques et d'autres communautés déplacées d'avoir des liens avec la guérilla. En tolérant de telles déclarations, le gouvernement incite les groupes paramilitaires à multiplier leurs menaces et leurs at-taques à l'encontre des communautés et à bafouer davantage les droits humains.

Conclusions et recommandations

Alors que le conflit s'intensifie en Colombie, la population civile risque de plus en plus d'être victime de violations de ses droits fondamentaux et du droit inter-national humanitaire. Dans ce contexte, le nombre de personnes déplacées continuera à augmenter, d'autant plus que des groupes d'intérêt économiques utilisent souvent la guerre comme prétexte pour procéder à des expulsions. Les communautés pacifiques du Chocó et d'Antioquia et les autres initiatives prises par la population civile pour résister au déplacement forcé ou revenir sur ses terres constituent une tentative modeste mais importante de mettre un terme aux déplacements sur le territoire colombien.

Un certain nombre d'ONG nationales et internationales sont aux côtés de la Comunidad de Paz de San Francisco de Asís, de la Comunidad de Paz de San José de Apartadó ainsi que des déplacés du bassin du Cacarica et d'autres communautés des régions du Bajo Atrato et du Medio Atrato : elles contribuent à leur fournir une aide humanitaire et une protection accrue. Ce soutien non gouvernemental ne peut toutefois suppléer ni la responsabilité du gouvernement colombien de prendre des mesures appropriées afin de garantir la sécurité de ces communautés, ni le rôle essentiel de la communauté internationale qui doit surveiller ces initiatives.

Amnesty International craint que, si les autorités colombiennes ne veillent pas à ce que les forces de sécurité prennent les mesures jugées idoines par les communautés pour garantir leur sécurité, ces dernières ne soient pas en mesure de résister au déplacement, de revenir sur leurs terres ou de se réinstaller en sécurité dans d'autres endroits.

L'avenir des communautés déplacées restera également incertain tant que le gouvernement colombien ne s'attaquera pas aux causes sous-jacentes du déplacement forcé, notamment en adoptant des mesures pour combattre et démanteler les groupes paramilitaires soutenus par l'armée et en veillant à ce que les responsables d'atteintes aux droits humains soient traduits en justice. La guérilla doit elle aussi s'engager à respecter le droit international humanitaire et veiller à ne pas entraîner la population civile dans le conflit.

Recommandations d'Amnesty International aux autorités colombiennes

- Ordonner des enquêtes exhaustives et impartiales, dont les conclusions devront être rendues publiques, sur les attaques commises dans la municipalité de Dabeiba et dans celle

d'Apartadó (région de l'Urabá, département d'Antioquia) ainsi que dans les régions du Bajo Atrato et du Medio Atrato (départements du Chocó et d'Antioquia), qui ont entraîné le déplacement de milliers d'habitants, et traduire en justice les responsables d'atteintes aux droits humains. Ordonner des enquêtes exhaustives et impartiales, dont les conclusions devront être rendues publiques, sur les nombreuses incursions décrites dans le présent document et menées par des groupes paramilitaires et des groupes armés d'opposition contre les communautés pacifiques de San José de Apartadó et de

San Francisco de Asís, ainsi que sur les atteintes aux droits fondamentaux et les violations du droit international humanitaire, notamment les « disparitions », les exécutions extrajudiciaires et arbitraires ainsi que les menaces de mort proférées à l'encontre des membres des communautés déplacées du bassin du Cacarica, de La Balsita et de la région du Medio Atrato, et traduire les responsables en justice.

- Effectuer des enquêtes exhaustives et impartiales sur les liens unissant les forces de sécurité et les groupes paramilitaires actifs dans la région de l'Urabá (départements d'Antioquia et du Chocó) et dans celle de l'Atrato, et veiller à ce que les membres des forces de sécurité qui ont entraîné, soutenu, toléré les groupes paramilitaires ou collaboré avec eux soient traduits en justice.
- suspendre immédiatement de ses fonctions tout membre des forces de sécurité impliqué dans des violations des droits humains ou dans les activités des groupes paramilitaires, en attendant le résultat des investigations destinées à établir sa culpabilité ou son innocence.
- Prendre sans délai des mesures pour combattre et démanteler les groupes para-militaires, conformément aux rapports de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations unies. De telles mesures seraient en accord avec les engagements pris à plusieurs reprises par les autorités ainsi qu'avec les recommandations adressées au gouvernement colombien dans les rapports de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations unies présentés en 1998, 1999 et 2000 (cf. E/CN.4/1998/16 du 9 mars 1998, E/CN.4/1999/8 du 16 mars 1999 et E/CN.4/2000/11 du 9 mars 2000).
- Prendre des mesures efficaces, et jugées idoines par les personnes menacées, en vue de garantir la sécurité du retour ou de la réinstallation dans un autre lieu des communautés déplacées, et de protéger les communautés de la région de l'Urabá (département d'Antioquia) et de celles du Chocó et du Medio Atrato qui résistent au déplacement forcé. Des points d'accès aux communautés devraient notamment être mis en place et les autorités devraient empêcher les incursions des forces armées, de leurs alliés paramilitaires ou de la guérilla, respectant ainsi la volonté des communautés de ne voir aucune des parties au conflit pénétrer sur leur territoire. Ce dernier point serait conforme aux recommandations émises à l'attention du gouvernement colombien par le représentant du secrétaire général des Nations unies sur les personnes déplacées dans leur propre pays :

« Il est donc nécessaire que les autorités respectent et encouragent le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ce qui en retour permettra de prévenir et d'éviter les situations qui donnent lieu au déplacement. Il est nécessaire en particulier que tous les acteurs armés reconnaissent les civils comme des non-combattants et des personnes protégées en vertu du droit international humanitaire [...] Cet appel concerne autant les civils individuels que les communautés qui ont expressément indiqué leur statut non combattant, comme les "villages de la paix" qui ont vu le jour dans un certain nombre de zones avec l'appui de l'Église et plusieurs communautés autochtone qui se sont ouvertement déclarées neutres

³⁹. »

- Prendre des mesures efficaces, et jugées idoines par les personnes menacées, en vue de garantir la sécurité des militants de Justice et paix, des autres militants des droits humains et des employés d'organisations humanitaires œuvrant dans les régions de l'Urabá (département d'Antioquia) et du Chocó et du Medio Atrato aux côtés des communautés déplacées ou menacées. De telles mesures seraient en accord avec les recommandations adressées à plusieurs reprises au gouvernement colombien, notamment dans les rapports de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations unies présentés en 1998, 1999 et 2000.
- Garantir les droits fondamentaux des personnes déplacées, notamment le droit à la liberté de mouvement à l'intérieur d'un État, le droit de choisir librement sa résidence et plus particulièrement le droit de ne pas être soumis à un déplacement forcé. Les personnes risquant le plus d'être touchées par les déplacements forcés, à savoir les femmes, les enfants et les personnes âgées, devraient bénéficier d'une protection spéciale.
- Reconnaître publiquement la légitimité de l'initiative des communautés pacifiques et les initiatives prises par d'autres communautés dans les régions concernées, qui exigent que les parties au conflit respectent leur droit à la vie et leur droit de rester en dehors du conflit ; condamner toute déclaration des forces de sécurité mettant en cause cette légitimité et dénoncer publiquement toute attaque contre ces communautés.

- *Mettre intégralement en œuvre les recommandations émises par le représentant du secrétaire général des Nations unies sur les personnes déplacées dans leur propre pays, adressées au gouvernement colombien et aux groupes armés actifs dans le pays. Ces recommandations sont notamment les suivantes : « mesures concrètes visant à prévenir les déplacements arbitraires de population, surtout lorsqu[e les autorités] en ont connaissance à l'avance ; respect par les combattants du droit international humanitaire et de la protection qu'il assure aux civils ; protection de la sécurité physique des déplacés et de ceux qui défendent leur cause ; fourniture en temps utile d'une assistance appropriée pour répondre aux besoins des déplacés – vivres, eau, logements, soins médicaux, papiers administratifs, éducation, formation, activités rémunératrices – en étant particulièrement attentif aux besoins des femmes et des enfants, qui constituent le gros de la population déplacée ; garantie de la sécurité physique des déplacés qui regagnent leurs foyers ou qui sont réinstallés ; restitution des terres et des biens perdus du fait du déplacement ou indemnisation à raison de cette perte*

⁴⁰. >>

- *Mettre intégralement en œuvre les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, rédigés par le représentant du secrétaire général, qui comprennent des directives visant à empêcher les déplacements forcés, à protéger les personnes déplacées, à garantir l'accès de ces dernières à l'aide humanitaire ainsi que leur retour dans leur foyer et sur leurs terres ou leur réinstallation dans d'autres lieux*

4

1.

Les groupes armés d'opposition doivent s'engager publiquement à respecter les normes internationales humanitaires et à empêcher leurs membres de commettre des exactions à

⁴⁰. Document E/CN.4/2000/83 du 26 janvier 2000 : rapport du représentant du secrétaire général sur les personnes déplacées dans leur propre pays, présenté en application de la résolution 1999/47 de la Commission des droits de l'homme.

⁴¹. Document E/CN.4/1998/53/Add. 2 du 11 février 1998 : rapport du représentant du secrétaire général, Francis M. Deng, présenté en application de la résolution 1997/39 de la Commission des droits de l'homme. Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays.

l'encontre des communautés déplacées qui retournent dans leur foyer, cherchent à se réinstaller dans d'autres endroits ou résistent au déplacement forcé dans les régions de l'Urabá (départements d'Antioquia et du Chocó) et du Medio Atrato.

Recommandations d'Amnesty International aux groupes armés d'opposition

- Reconnaître publiquement la légitimité des initiatives prises par les communautés pacifiques et par d'autres communautés dans les régions concernées, qui demandent que les parties au conflit respectent leur droit à la vie et leur droit de rester en dehors des hostilités.
- S'engager à ne pas commettre d'homicides délibérés et arbitraires contre des non-combattants.
- Veiller à ce que les individus soupçonnés d'avoir commis ou ordonné des exactions, notamment des homicides délibérés et arbitraires, des prises d'otages, des actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements, soient écartés de toute fonction d'autorité ainsi que des tâches qui les mettent en contact avec des prisonniers ou d'autres personnes risquant d'être victimes d'exactions.
- Mettre intégralement en œuvre les recommandations émises par le représentant du secrétaire général des Nations unies sur les personnes déplacées dans leur propre pays, adressées au gouvernement colombien et aux groupes armés (voir plus haut les recommandations aux autorités colombiennes).
- Mettre intégralement en œuvre les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, rédigés par le représentant du secrétaire général sur les personnes déplacées dans leur propre pays (voir plus haut les recommandations aux autorités colombiennes).

Amnesty International recommande à la communauté internationale d'exhorter le gouvernement colombien à mettre en application les recommandations énumérées plus haut et à surveiller de près les initiatives des autorités colombiennes allant dans ce sens.

Lors de leurs contacts éventuels avec les représentants de groupes armés d'opposition, les gouvernements devraient insister sur le respect du droit international humanitaire, et plus précisément sur la mise en œuvre des recommandations indiquées plus haut.

Légendes des photos :

- La préparation du retour. Des membres de la communauté déplacée du bassin du Cacarica devant un bateau en construction qui doit les ramener sur les terres qu'ils avaient été contraints d'abandonner. © DR

- San José de Apartadó. En mars 1997, la communauté s'est proclamée « communauté pacifique » et elle a exigé que toutes les parties au conflit respectent la vie des civils et leur droit de ne pas être impliqués dans le conflit. Des enfants devant une pancarte qui détaille les principes de la communauté pacifique : ses membres rejettent l'injustice et l'impunité, ils ne participent pas directement ou indirectement au conflit et ne soutiennent aucun des camps. © DR

- Des membres de la communauté de San José de Apartadó chargent des pierres sur un camion pour la réparation de la route reliant San José de Apartadó à Apartadó, localité principale de la municipalité. Le déplacement forcé et les restrictions économiques imposées par les parties au conflit ont sévèrement affecté l'économie de San José de Apartadó. Les membres de la communauté pacifique participent à de nombreuses activités communautaires pour le développement de leur village : ainsi, ils réparent les routes pour permettre l'acheminement de leurs produits agricoles jusqu'aux marchés et mettent en œuvre des projets agricoles communautaires. © DR

- Une famille de La Unión. Les habitants ont commencé à se réinstaller dans ce village en mars 1998 à l'occasion du premier anniversaire de la proclamation de la communauté pacifique de San José de Apartadó. © DR

- Un dessin réalisé par les enfants de La Balsita qui montre comment, en novembre 1997, des membres de groupes paramilitaires soutenus par l'armée ont forcé les habitants de leur village et des localités voisines à partir.

- Ces enfants déplacés de la région du bassin du Cacarica vivent depuis trois ans dans le complexe sportif de Turbo, dans un dénuement extrême. © DR

- Refuge mis à la disposition des communautés déplacées du bassin du Cacarica, à Bocas del Atrato. © DR

- Un remorqueur de l'entreprise d'exploitation forestière Madarién convoie sur le Cirilo du bois en provenance du bassin du Cacarica. En août 1999, une commission d'enquête indépendante a conclu que l'exploitation forestière entreprise en mai 1999 dans le bassin du Cacarica à des fins commerciales était illégale et a appelé les autorités à l'interdire. © DR

- Des enfants hébergés dans l'un des refuges de Turbo qui accueillent les personnes déplacées du bassin du Cacarica. Ces personnes ont été en butte à de nombreuses menaces de mort ou à d'autres manœuvres d'intimidation de la part des paramilitaires soutenus par l'armée. Plusieurs d'entre elles ont été victimes de graves violations des droits humains perpétrées par des paramilitaires. Les refuges ont été mis en place pour offrir une sécurité relative aux communautés déplacées. © DR

- Arrivée dans le bassin du Cacarica en direction de Puerto Nuevo où se trouve le camp de réinstallation Nueva Vida. © DR

- Abords du camp de réinstallation de Clavellino, qui fait partie de la communauté pacifique San Francisco de Asís, sur la rive du Truandó. © DR

- La récolte du riz à Clavellino. Depuis leur retour, les communautés déplacées s'efforcent de retrouver leur autosuffisance alimentaire, mais elles n'y sont pas encore parvenues et plusieurs organismes humanitaires leur viennent en aide. © DR
- Les tombes de Victor Girón, Belarmino Salas et Macario Córdoba, tués lors d'un raid paramilitaire contre les personnes déplacées réinstallées à Caño Seco, en avril 1999. © DR
- Des membres de la communauté de Clavellino construisent un bateau. © DR
- Des membres de la communauté de Buchadó, dans la région du Medio Atrato, manifestent pour revendiquer leur droit de vivre en paix et de ne pas être entraînés dans le conflit. © DR
- Des membres de la communauté de Tagachí, dans la région du Medio Atrato, manifestent pour revendiquer leur droit de vivre en paix et de faire respecter leurs droits fondamentaux. © DR
- Iñigo Eguiluz (à gauche), membre d'une ONG humanitaire espagnole, a été tué en même temps que le père Jorge Luis Mazo, lorsque les paramilitaires ont coulé le bateau à bord duquel ils voyageaient, sur l'Atrato, en novembre 1999. © Paz y Tercer Mundo
- Le village de Vigía del Fuerte a été dévasté lors d'une attaque lancée par les FARC en mars 2000 et qui s'est soldée par la mort de plusieurs civils et policiers. © DR
- Un signe d'espoir d'enfants déplacés de la région du bassin du Cacarica qui vivent dans le complexe sportif de Turbo. © DR
- Un enfant sur la rivière Truandó dans l'implantation de La Nueva, qui fait partie de la communauté pacifique de San Francisco de Asís. © DR
- Bateau sur la rivière Salaquí. Implantation de Caño Seco. © DR

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre COLOMBIA. Return to Hope. Forcibly Displaced Communities of Urabá and Medio Atrato Region. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - juillet 2000.